



Séance du Conseil Municipal
En date du 04 mars 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 27 février 2020, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS étant secrétaire de séance.

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Madame Christelle THORE.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Guy MARISSAL par Monsieur Patrice POT,

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MONTIBUS

Monsieur René ARNAUD « ...*Bonsoir Messieurs, Mesdames, ne vous vexez pas si je suis passé sans serrer de mains ou faire la bise aux gens à qui j'ai l'habitude de le faire. En effet, nous venons d'activer le plan communal de sauvegarde, pour le volet sanitaire. Sans céder à la psychose puisque nous ne sommes pas dans un département où il y a, pour l'instant, de problèmes particuliers liés au corona virus, nous avons souhaité mettre en place quelques mesures préventives au niveau des services de la Mairie, une note de service a été transmise à l'ensemble des élus. Donc ne vous offusquez pas, ce n'est pas du tout que nous sommes devenus « bêcheurs ». Je pense que cela sera partagé par l'ensemble des élus de façon à ce que nous puissions, sur la Commune, avoir le moins de problèmes possible, mais cela c'est l'avenir qui le dira. Juste à titre d'information puisque j'évoque le sujet avant de commencer le Conseil Municipal, nous réunirons un CHSCT, vendredi prochain à 10 heures de façon à pouvoir traiter l'évolution, ou non, de la situation avec l'ensemble du personnel et surtout le rassurer. Nous verrons quels sont les éléments dont nous disposons c'est-à-dire un stock de masques, du gel hydro-alcoolique qui est commandé et que nous récupérerons demain matin. Nous évoquerons la tenue des bureaux de vote, etc..., sans encore une fois céder à la psychose. Nous pouvons donner l'information, puisque de toute façon cela va se savoir, nous avons incité le personnel qui rentrait de zone à « risque » à le signaler et nous avons une personne qui rentre de Haute-Savoie. D'un commun accord, cette personne restera chez elle une quatorzaine, puisque c'est la norme. Il y a eu une information récente comme quoi cette personne pourrait bénéficier de l'intégralité de son salaire donc il n'y a aucun problème à ce niveau-là ... »*

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES « ... *Excusez-moi Monsieur le Maire parce que je suis un peu inquiet car je n'ai pas reçu la note de synthèse à ce jour. N'ayant pas la note de synthèse, je ne prendrai pas part aux votes ce soir ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *Elle a dû malheureusement être envoyée à l'ancienne adresse, je présume ... »*

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES « ... *Même si c'est à l'ancienne adresse, c'est suivi par la poste. Je reçois tout mon courrier ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *C'est surprenant ... »*

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES « ... *Ma nouvelle adresse a été transmise à la Mairie au 1^{er} janvier ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *Oui, je sais Monsieur RIBEIRO MARQUES. C'est une erreur si elle n'a pas été envoyée à la nouvelle adresse, mais elle a dû l'être à l'ancienne adresse. Nous vérifierons. Après, nous savons bien qu'il y a une note de synthèse et nous pouvons aussi demander, ce n'est pas du tout une volonté de ne pas transmettre les documents. C'est une erreur, si tel est le cas, c'est regrettable et je m'en excuse. ... »*

Après vérification auprès des services, la note de synthèse a été adressée à Monsieur RIBEIRO MARQUES, à sa nouvelle adresse.

Monsieur René ARNAUD demande aux membres du Conseil Municipal si quelqu'un s'oppose au choix de Monsieur Claude MONTIBUS comme secrétaire de séance. Aucune remarque n'étant formulée Monsieur Claude MONTIBUS procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur René ARNAUD ouvre la séance et demande à l'Assemblée si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est approuvé.

Monsieur René ARNAUD « ... *il y a une délibération sur table et avant de commencer je dois vous demander si vous voyez un inconvénient à ce que nous l'examinions ce soir. Est-ce qu'il y a des oppositions pour l'examen*

de cette délibération ? je vous expliquerai pourquoi elle n'a pas été transmise avec le reste des délibérations, donc nous l'examinerons tout à l'heure ... »

LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération n°2014/23)

BUDGET PRINCIPAL

ACQUBAT		ACQ FONCIERES TERRAINS BATIS	220 900,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
27/12/2019	E2019000908	ACQ PARCELLES AV72 73 ET 75 AV PT WILSON - MAISON DESPROGES GOTTERON	NOTAIRES	824 2138	205 000,00 €
14/01/2020	E2019000914	FRAIS NOTAIRE SR ACQ PARCELLES AV 72, 73 ET 75 SISES AV DU WILSON - MAISON DESPROGES GOTTERON	NOTAIRES	824 2138	15 900,00 €

ADGE COM		ADM GENER Communication	13 693,10 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000002	HONORAIRES PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE	PHOTO CHEV	0200 6226	900,00 €
23/01/2020	E2020000038	REALISATION DE 2 BULLETINS , 1 AIXE PRESSE ET 1 DOC 4 PAGES PRESENTATION ELUS ET COMMISSIONS	PROXIMIT S	023 6237	9 450,00 €
05/02/2020	E2020000082	MAINTENANCE DU SITE INTERNET	PROXIMIT S	0200 6156	3 120,00 €
17/02/2020	E2020000122	ABONNEMENT SOLUTION MAIL JET	MEMOLIM	0200 6182	223,10 €

ADGE DIV		ADM GENER Divers	1 305,23 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000055	ADHESION ANPCEN ANNEE 2020	ANPCEN	0200 6281	150,00 €
05/02/2020	E2020000078	TRAVAUX DE RELIURES DE REGISTRES DELIBERATIONS	LA RELIURE	0200 6188	1 155,23 €

ADGE FCE		ADM GENER Fêtes et cérémonies	177,12 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000014	MATERIEL (NAPPES ET SERVIETTES) POUR FETES ET CEREMONIES	TOUT POUR	024 6232	57,12 €
17/02/2020	E2020000124	FLEURS POUR CEREMONIES DU 19/03/2020	SONGES	024 6232	120,00 €

ADGE FRES		ADM GENER Fournitures administ	4 332,29 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000017	FRE DE RAMETTES DE PAPIER	FABREGUE	0200 6064	2 410,39 €
16/01/2020	E2020000022	FOURNITURES DE BUREAU	BSDI	0200 6064	589,68 €
17/02/2020	E2020000128	FOURNITURES DE BUREAU	FABREGUE	0200 6064	1 332,22 €

ADGE GGE		ADM GENER Gestion générale	4 995,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000021	HONORAIRES ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE	CHALLENGES	0200 6226	4 950,00 €
24/01/2020	E2020000062	OUVRAGE VIDEOPROTECTION URBAINE	TERRITORIA	0200 6182	45,00 €

ADGE INF		ADM GENER Informatique	1392,59		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000011	CARTOUCHES D ENCRE POUR IMPRIMANTES	ACIPA	0206 6064	372,71 €
16/01/2020	E2020000003	MAINTENANCE CLASSE MOBILE ECOLE ELEMENTAIRE	LIMOU INFO	212 6156	479,88 €

16/01/2020	E202000004	MISE A JOUR GECO MANAGER 06/01/2020 AU 06/01/2021	XTRALOG	0200 6156	540,00 €
------------	------------	---	---------	-----------	----------

AMURBCIM	AMENAGEMENTS URBAINS CIMETIERE		2 880,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
31/01/2020	E2020000074	FRE ET POSE 4 CASES DE COLOMBARIUM	PFM AIXE	026 21316	2 880,00 €

ASSAINISSE	ASSAINISSEMENT		1 682,43 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000039	BILAN EPURATOIRE SIMPLIFIE STATION JANVIER 2020	TP LGESMUN	0200 615228	157,34 €
11/02/2020	E2020000117	BILAN EPURATOIRE COMPLET STATION FEVRIER 2020	TP LGESMUN	0200 615228	376,09 €
17/02/2020	E2020000125	POLYMERE POUR STATION D EPURATION	BOUES	0200 60632	1 149,00 €

BATGEECU	BAT GENERAUX ANCIENNES ECURIES		1 638,67 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000097	EXTINCTEURS 2020 - ANCIENNES ECURIES	SICLI	90 2188	1 638,67 €

BATGEISLY	BAT GENERAUX RUE ISLY		363,80 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
13/02/2020	E2020000119	TX ISOLATION COMBLES MAISON ISLY ET OFFICE DE TOURISME	CNSOLUTION	0200 21318	363,80 €

BATGEMAIR	BAT GENERAUX MAIRIE		455,70 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
31/01/2020	E2020000071	ACQ DEUX TELEPHONES SANS FIL POUR MAIRIE	ONE DIRECT	020 2183	116,24 €
17/02/2020	E2020000131	ACQ 1 PORTABLE + 5 TELEPHONES FIXES GSM	ONE DIRECT	020 2183	339,46 €

BATGEMDD	BAT GENERAUX MAISON DEPARTEMEN		2 796,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
14/02/2020	E2020000120	CHAUDIERE HAUT RENDEMENT POUR MDD	SOLITEC	020 2158	2 796,00 €

BATGETOU	BAT GENERAUX OFFICE TOURISME		350,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
13/02/2020	E2020000119	TX ISOLATION COMBLES MAISON ISLY ET OFFICE DE TOURISME	CNSOLUTION	0200 21318	350,00 €

BATI 8AVWI	BATIMENTS Maison Associations		2 376,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
21/01/2020	E2020000025	FRE ET POSE PORTE LOCAL ASA SUITE VANDALISME	KLEIN	0200 615221	2 376,00 €

BATI AUT	BATIMENTS Autres bâtiments		2 331,72 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
24/01/2020	E2020000060	MATERIEL PLAQUE SIGNALETIQUE	MALINVAUD	0200 60632	120,12 €
05/02/2020	E2020000079	TRAITEMENT CONTRE LES PIGEONS AU PRESBYTERE	DIONISIO	0200 615221	2 211,60 €

BATI CUL	BATIMENTS Centre culturel		86,40 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	314 65888	86,40 €

BATI ELE	BATIMENTS Ecole Elementaire		5 749,17 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
21/01/2020	E2020000027	REPARATION ALARME INCENDIE ECOLE ELEMENTAIRE	CITELUM	212 615221	5 027,31 €
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	212 65888	86,40 €

30/01/2020	E2020000068	REPARATION ALIMENTATION GAZ CHAUFFERIE ECOLE ELEMENTAIRE	SOPCZ	212 61558	635,46 €
------------	-------------	---	-------	-----------	----------

BATI GENDA	BATIMENTS Gendarmerie		286,24 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000005	INTERVENTION SUR CHAUFFERIE LOGEMENT GENDARMERIE	ENGIE HOME	0200 61558	286,24 €

BATI GYM	BATIMENTS Gymnase		345,60 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	411 65888	345,60 €

BATI MAI	BATIMENTS Mairie		92,40 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000045	MATERIEL ADHESIF MODIFICATION TEXTE SIGNALETIQUE MAIRIE	MALINVAUD	0200 60632	92,40 €

BATI MAT	BATIMENTS Ecole Maternelle		86,40 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	211 65888	86,40 €

BATI STA	BATIMENTS Stade		8 524,63 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
21/01/2020	E2020000032	MATERIEL REP SINISTRE AU STADE	SCT LIMOGES	412 60632	2 251,15 €
21/01/2020	E2020000028	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE CHAUDIERE VESTAIRES RUGBY	SOPCZ	412 61558	1 230,00 €
21/01/2020	E2020000029	REPLACEMENT CARTE ELECTRONIQUE CHAUDIERE	SOPCZ	412 61558	1 743,00 €
21/01/2020	E2020000031	REPARATION ECLAIRAGE AU STADE	CITELUM	412 61558	3 300,48 €

BATI TIERS	BATIMENTS Tiers Lieu l'ID		80,16 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
17/02/2020	E2020000129	BOBINES PAPIER TPE ET CAISSE ENREGISTREUSE TIERS LIEU L ID	ECB SYSTEM	0208 60632	80,16 €

BATSCOMAT	BAT SCOL. PERI-SCOL. ECOLE MAT		100,12 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000091	EXTINCTEURS 2020 - MATERNELLE	SICLI	211 2188	100,12 €

BATSCOPRIM	BAT SCOL. PERI-SCOL. ECOLE PRI		179,20 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000095	EXTINCTEURS 2020 - PRIMAIRE + CHAUFFERIE (COUVERTURE ANTI FEU)	SICLI	212 2188	60,68 €
10/02/2020	E2020000096	EXTINCTEURS 2020 - PRIMAIRE + CHAUFFERIE	SICLI	212 2188	118,52 €

CTM BAT	CTM Gest° Technique Patrimoine		9 966,53 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
20/12/2019	E2019000900	MATERIEL POUR REPARATION SUITE SINISTRE AU STADE	SCT LIMOGES	412 60632	2 251,15 €
21/01/2020	E2020000033	MATERIEL POUR REPARATION LUMINAIRE CLASSE MME VERNAUDON E.ELEMENTAIRE	CGE	212 60632	39,60 €
11/02/2020	E2020000109	MATERIEL CARTOUCHES DE DESEMFUMAGE SCE GEST TECH PATRIMOINE	SICLI	0202 60632	354,96 €
17/02/2020	E2020000127	CADENAS POUR STOCK SCE GEST TECHN PATRIMOINE	FEDIDA	0202 60632	409,46 €
17/02/2020	E2020000126	REPARATION CLOTURE A RIGNAC	ANDRIEUX	0200 61558	1 481,36 €
21/02/2020	E2020000142	TRAVAUX DE NETTOYAGE DES PROJECTEURS DU STADE	CITELUM	412 61558	2 220,00 €

21/02/2020	E2020000143	DEPANNAGE ECLAIRAGE DU STADE	CITELUM	412 61558	3 210,00 €
------------	-------------	------------------------------	---------	-----------	------------

CTM ESV		CTM Secteur Espaces Verts	2 253,50 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000036	GAZOLE SERVICE ESPACES VERTS	MARLIM	823 60622	1 434,00 €
11/02/2020	E2020000103	MATERIEL POUR STOCK TX SCE ESPACES VERTS	WELDOM AIX	823 60632	761,44 €
21/02/2020	E2020000137	MATERIEL POUR SCE ESPACES VERTS	RETIF	823 60632	58,06 €

CTM MEC		CTM Gest°entretien mat techniq	9 996,44 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000007	MATERIEL POUR REPARATION ARROSAGE DU STADE	AGRI CONCE	412 60632	104,04 €
16/01/2020	E2020000008	MATERIEL REP CAMION M180 SCE VOIRIE	BERNIS TRU	8220 60632	355,36 €
16/01/2020	E2020000009	MATERIEL REP CAMION C280 SCE VOIRIE	BERNIS TRU	8220 60632	559,87 €
16/01/2020	E2020000010	MATERIEL POUR REP NETTOYEUR HP SCE VOIRIE	WELDOM AIX	8220 60632	17,54 €
16/01/2020	E2020000012	MATERIEL POUR REP EPAREUSE SMA SCE VOIRIE	BL PRO	8220 60632	1 095,32 €
16/01/2020	E2020000013	MATERIEL REP EPAREUSE SMA SCE VOIRIE	NOREMAT	8220 60632	522,60 €
16/01/2020	E2020000015	MATERIEL REP WACKER SCE VOIRIE	DIES ELEC	8220 60632	16,01 €
16/01/2020	E2020000016	MATERIEL STOCK ENTRETIEN VEHICULES SCE ENTRE MATERIEL	MOULINJEUN	0201 60632	295,48 €
16/01/2020	E2020000018	MATERIEL REP COUPE KUBOTA SCE ESPACES VERTS	TRANSYDRO	823 60632	20,50 €
16/01/2020	E2020000019	MATERIEL REP CAMION C280 SCE VOIRIE	BEAUBELIQU	8220 60632	4,07 €
16/01/2020	E2020000020	MATERIEL POUR REP NETTOYEUR HP STATION EPURATION	BEAUBELIQU	0200 60632	48,60 €
21/01/2020	E2020000030	MATERIEL REPARATION TONDEUSE KUBOTA SCE ESPACES VERTS	LIMAGRI	823 60632	68,80 €
23/01/2020	E2020000034	MATERIEL STOCK SCE GEST ENTRETIEN MAT TECHNIQUES	BEAUBELIQU	0201 60632	15,70 €
23/01/2020	E2020000035	MATERIEL REP KANGOO SCE EV	DIES ELEC	823 60632	133,34 €
23/01/2020	E2020000040	MATERIEL STOCK ENTRETIEN VEHICULES ATELIER MECANIQUE	DIES ELEC	0201 60632	323,76 €
23/01/2020	E2020000041	MATERIEL REP KANGOO SCE ESPACES VERTS	DIES ELEC	823 60632	150,85 €
23/01/2020	E2020000042	MATERIEL REPARATION KANGOO SCE ESPACES VERTS	DIES ELEC	823 60632	72,55 €
23/01/2020	E2020000043	MATERIEL REP TRAFIC SCE ATELIER MECANIQUE	DIES ELEC	0201 60632	71,11 €
23/01/2020	E2020000044	MATERIEL STOCK REPARATION VEHICULE ATELIER MECANIQUE	DIES ELEC	0201 60632	17,86 €
23/01/2020	E2020000049	MATERIEL POUR STOCK SCE GEST ENTRETIEN MATERIEL	BEAUBELIQU	0201 60632	68,05 €
23/01/2020	E2020000050	MATERIEL STOCK SCE GEST ENTRETIEN MATERIEL	DIES ELEC	0201 60632	33,12 €
23/01/2020	E2020000051	MATERIEL REPARATION KANGOO SCE ESPACES VERTS	DIES ELEC	823 60632	66,98 €
23/01/2020	E2020000052	MATERIEL STOCK ENTRETIEN VEHICULES	LIMAGRI	0201 60632	242,98 €
23/01/2020	E2020000053	MATERIEL REPARATION EPAREUSE SCE VOIRIE	BL PRO	8220 60632	19,87 €
23/01/2020	E2020000056	MATERIEL REPARATION TRONCONNEUSE CTM	MOULINJEUN	8222 60632	62,72 €
23/01/2020	E2020000057	MATERIEL REPARATION MASTER SCE ESPACES VERTS	DIES ELEC	823 60632	42,00 €
23/01/2020	E2020000058	MATERIEL STOCK ATELIER MECANIQUE	DIES ELEC	0201 60632	5,24 €
23/01/2020	E2020000048	REPARATION BALAYEUSE SWINGO SCE VOIRIE	EUROPE SER	8220 61551	1 085,40 €
24/01/2020	E2020000059	BOBINES PAPIER ATELIER MECANIQUE	OPA	0201 60631	354,00 €
27/01/2020	E2020000063	MATERIEL REPARTION NETTOYEUR HP ATELIER MECANIQUE	WELDOM AIX	0201 60632	2,24 €
27/01/2020	E2020000064	MATERIEL REPARATION KANGOO SCE ESPACES VERTS	BOISSOU	823 60632	90,71 €
11/02/2020	E2020000101	MATERIEL STOCK ENTRETIEN VEHICULES SCE GEST ENTRETIEN MAT TECH	DIES ELEC	0201 60632	18,96 €
11/02/2020	E2020000111	MATERIEL STOCK REP VEHICULES SCE GEST ENTRETIEN MAT TECHNIQUE	AUTO DISTR	0201 60632	430,72 €
11/02/2020	E2020000112	MATERIEL REP BALAYEUSE SWINGO SCE VOIRIE	AUTO DISTR	8220 60632	60,00 €
11/02/2020	E2020000113	MATERIEL STOCK ENTRETIEN VEHICULES SCE GEST ENTR MATERIEL	BEAUBELIQU	0201 60632	4,07 €

11/02/2020	E2020000114	MATERIEL STOCK REP VEHICULES CNAUX	MOULINJEUN	0201 60632	199,74 €
17/02/2020	E2020000121	MATERIEL REP TRACTOPELLE JCB SCE VOIRIE	OMNIMAT	8220 60632	111,24 €
17/02/2020	E2020000123	MATERIEL POUR REP AERATEUR DU STADE	LASER 2000	412 60632	633,60 €
21/02/2020	E2020000133	MATERIEL STOCK SCE GESTION ENTRETIEN MATERIEL	QUINCAILL	0201 60632	373,76 €
21/02/2020	E2020000134	MATERIEL REP CAMION SCE VOIRIE	AUTO DISTR	8220 60632	77,68 €
21/02/2020	E2020000135	MATERIEL REP CAMION SCE VOIRIE	AUTO DISTR	8220 60632	24,41 €
21/02/2020	E2020000136	MATERIEL REP JUMPER SCE GEST TECHN DU PATRIMOINE	DIES ELEC	0202 60632	133,44 €
21/02/2020	E2020000140	MATERIEL REP TONDEUSE KUBOTA SCE ESPACES VERTS	LIMAGRI	823 60632	73,50 €
21/02/2020	E2020000141	MATERIEL REPARATION CAROTTEUSE SCE VOIRIE	HILTI	8220 60632	1 407,22 €
21/02/2020	E2020000144	MATERIEL REP CONNECT SCE GEST TECHN PATRIMOINE	DIES ELEC	0202 60632	305,08 €
21/02/2020	E2020000145	MATERIEL POUR STOCK ENTRETIEN DES VEHICULES CNAUX	EUROMASTER	0201 60632	85,70 €
21/02/2020	E2020000139	REPARATION TRACTOPELLE JCB SCE VOIRIE	AIXE PNEU	8220 61551	90,65 €

CULT BIB	CULTURE Point Bibliothèque	2 100,81 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
27/01/2020	E2020000065	REMISE EN ETAT ALARME DE LA BIBLIOTHEQUE	CHUBB	321 61558	1 596,96 €
27/01/2020	E2020000067	ABONNEMENT A GEO BIBLIOTHEQUE	GEO	321 6182	66,00 €
11/02/2020	E2020000106	MATERIEL CASIERS POUR BIBLIOTHEQUE	LEROY	321 60632	99,90 €
11/02/2020	E2020000108	LIVRES POUR BIBLIOTHEQUE	CULTURA	321 6065	337,95 €

CULT MUSAR	CULTURE Ecole de musique ArtsP	549,66 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
21/01/2020	E2020000023	ACCORD DES PIANOS ECOLE DE MUSIQUE ET PIANO CENTRE CULTUREL	LE DOMAINE	311 61558	468,00 €
11/02/2020	E2020000102	PARTITIONS ECOLE DE MUSIQUE	DIFFUSION	311 6182	81,66 €

CULT PRO	CULTURE Programmat culturelle	49,96 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000006	FOURNITURE DE DVD POUR SEANCE DE CINE SERVICE CULTURE	CULTURA	33 6182	49,96 €

EQCULTBIBL	EQUIP CULTURELS BIBLIOTHEQUE	106,74 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
31/01/2020	E2020000070	ACQ DUO TELEPHONE SANS FIL AVEC REPONDEUR BIBLIOTHEQUE	ONE DIRECT	321 2183	106,74 €

EQCULTMUS	EQUIP CULTURELS ECOLE DE MUSIQ	100,12 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000098	EXTINCTEURS 2020 - ECOLE MUSIQUE	SICLI	311 2188	100,12 €

EQSPLIOCAM	EQUIP SPORTIF LOISIR CAMPING	337,16 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000092	EXTINCTEURS 2020 - CAMPING	SICLI	95 2188	337,16 €

EQSPLIOGYM	EQUIP SPORTIF LOISIR GYMNASSE	2 208,00 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
31/01/2020	E2020000072	INSTALLATION 2 LECTEURS POUR CTRLRE ACCES CONNECTE GYMNASSE	NEOP	411 2158	2 208,00 €

EQSPLIOHSL	EQUIP SPORT LOISIR HALLE SPORT	380 938,13 €			
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
27/12/2019	E2019000909	HALLE SPORTS ET LOISIRS LOT02	GUILLAUMIE	414 2313	199 906,08 €
27/12/2019	E2019000910	HALLE SPORTS ET LOISIRS LOT 02	ACS PRODUC	414 2313	114 946,80 €

27/12/2019	E2019000911	HALLE SPORTS ET LOISIRS LOT 02	BOUGNOTEAU	414 2313	7 680,79 €
27/12/2019	E2019000912	HALLE SPORTS ET LOISIRS LOT 02	ANDRIEUX	414 2313	58 404,46 €

EQSPLOIPIS	EQUIP SPORTIF LOISIR PISCINE		118,45 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000099	EXTINCTEURS 2020 - PISCINE	SICLI	413 2188	118,45 €

EQSPLOISTA	EQUIP SPORTIF LOISIR STADE ARL		16 450,45 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
31/01/2020	E2020000075	REFECTION COUVERTURE BUVETTE STADE	SOPCZ	412 21318	16 450,45 €

EQSPLOITEN	EQUIP SPORTIF LOISIR TENNIS		118,52 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
10/02/2020	E2020000100	EXTINCTEURS 2020 - TENNIS	SICLI	414 2188	118,52 €

EQTECHCTM	EQUIP TECHNIQUES CENTRE TECHNI		1 390,75 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
11/02/2020	E2020000118	DISPOSITIF TX REMPLACEMENT PARE BRISE	OPA	020 2158	397,80 €
31/01/2020	E2020000073	ACQ TELEVISION CTM	AIXE RADIO	020 2188	199,00 €
10/02/2020	E2020000093	EXTINCTEURS 2020 - VOIRIE	SICLI	020 2188	711,14 €
10/02/2020	E2020000094	EXTINCTEURS 2020 - CTM	SICLI	020 2188	82,81 €

EQTECHESV	EQUIP TECHNIQUES ESPACES VERTS		502,72 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
31/01/2020	E2020000069	ACQ ELINGUE CABLE SERV ESV	BEAUBELIQU	823 2158	402,73 €
10/02/2020	E2020000090	ACQ FOUR MICRO-ONDES SERV. ESV	AIXE RADIO	823 2188	99,99 €

EQURBECPU	EQUIP URBAINS ECLAIRAGE PUBLIC		10 629,96 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
19/02/2020	E2020000132	TX CONFORMITE FEUX TRICOLORES CARREFOUR WILSON / MENDES FRANCE	BATIFOIX	814 2152	10 629,96 €

Monsieur René ARNAUD « ... Il s'agit de mettre ces feux en conformité avec un petit bonhomme piéton en face de l'étude notariale. Nous profitons des travaux pour faire ce genre de mise en conformité. Cela a été fait il n'y a pas très longtemps route de Cognac au niveau de son intersection avec l'avenue Pasteur. Il en reste d'autres qui sont prévus dans le budget ultérieurement ... »

ESPU ESV	ESPACES PUBLICS Espaces verts		16 431,08 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E2020000001	MATERIEL (9 STRUCTURES) POUR SERVICE ESPACES VERTS	PUYBONNIEU	823 60632	4 136,40 €
05/02/2020	E2020000077	VEGETAUX POUR FLEURISSEMENT ESTIVAL	LESTRA SER	823 61521	2 387,88 €
05/02/2020	E2020000080	TRAVAUX D ABATTAGE D ARBRES ROUTE DE COGNAC	LALET CHRI	823 61521	480,00 €
11/02/2020	E2020000104	MATERIEL PIEGES POUR TRAITEMENT CHENILLES PROCESSIONNAIRES	VERTYS	823 61521	970,81 €
11/02/2020	E2020000105	TERREAU CHANVRE POLYANE ET DIVERS MAT SCE ESPACES VERTS	VERTYS	823 61521	3 864,31 €
21/02/2020	E2020000146	MATERIEL PAILLAGE POUR MASSIFS PARC DU GRAND RIEUX	DES RACINE	823 61521	2 160,00 €
21/02/2020	E2020000147	MATERIEL POUR TX REMISE EN ETAT JARDIN MEDIEVAL	HEMARD	823 61521	2 431,68 €

Monsieur René ARNAUD « ... L'idée est de remplacer les jardinières sur un certain nombre de mâts électrique par des structures en osier, durant l'été, pour égayer le long de la nationale et pour éviter d'avoir des suspensions qui, si la canicule persistait, pose problème. Il est prévu de mettre des suspensions sur le pont uniquement. Nous avons une réserve d'eau au parking de la rue des Fossés qui nous permet d'arroser un minimum. Le service espaces-verts a calculé que cela pouvait servir même en cas de fortes chaleurs et donc ce seront les seules jardinières, je ne parle pas des bacs qui sont au sol, qui seront mises cet été. Enfin cela c'est la décision actuelle, la prochaine équipe verra bien évidemment comment elle souhaite aménager le fleurissement ... »

GESTMATER	GESTIONNAIRE Ecole maternelle		645,18 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
11/02/2020	E2020000115	REPARATION MONOBROSSE ECOLE MATERNELLE	NILFISK	211 61558	645,18 €

GESTPRIMA1	GESTIONNAIRE Ecole primaire		358,27 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
24/01/2020	E2020000061	PRODUITS D ENTRETIEN GESTIONNAIRES DES ECOLES	SODICO	212 60631	44,61 €
17/02/2020	E2020000130	PRODUITS D ENTRETIEN GEST DES ECOLES	SODICO	212 60631	313,66 €

SCOL ELE	SCOLAIRE Ecole élémentaire		2 421,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000047	TRANSPORT ENFANTS E.ELEMENTAIRE VOYAGE SCOLAIRE 27 AU 29 MAI 2020	FOL 87	212 6247	1 830,00 €
05/02/2020	E2020000076	TRANSPORT ENFANTS E.ELEMENTAIRE AU CINEMA LE 07/02/20	RRTHV	212 6247	591,00 €

SCOLGARDE	SCOLAIRE Garderie Ecole Elemen		249,90 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
11/02/2020	E2020000110	MATERIEL POUR GARDERIE ECOLE ELEMENTAIRE	OIKA OIKA	212 60632	249,90 €

SPOLOI CAM	SPORT ET LOISIRS Camping		1 024,93 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
21/01/2020	E2020000024	INSERTION GUIDE OFFICIEL CAMPING CARAVANING	REGICAMP	950 6231	708,00 €
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	950 65888	316,93 €

SPOLOI PIS	SPORT ET LOISIRS Piscine		259,20 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	4130 65888	259,20 €

SPOLOI STA	SPORT ET LOISIRS Stade		1 092,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
21/01/2020	E2020000026	MODIFICATION BUVETTE RUGBY	VOLUTA	412 61558	660,00 €
23/01/2020	E2020000046	ANALYSES BACTERIOLOGIQUES SUR EAUX BATIMENTS CNAUX	TP LGESMUN	412 65888	432,00 €

VOIR MOB	VOIRIE Mobilier urbain		1 998,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
23/01/2020	E2020000037	REMISE EN ETAT POTEAU INCENDIE RUE DE BELLEVUE	SAUR	8220 615231	1 998,00 €

VOIR VOI	VOIRIE Voirie communale		350,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
11/02/2020	E2020000107	FOURNITURES DE VOIRIE TX PORTIQUE PRAIRIES G.CLEMENT	BCCL	8220 60633	150,00 €
11/02/2020	E2020000116	FOURNITURES DE VOIRIE TX DIVERS	BCCL	8220 60633	200,00 €

BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

REST DOMIC	Restaurant Scolaire Repas à do			8 305,21 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
23/01/2020	E202000008	BARQUETTES, POTS, COUVERCLES... REPAS A DOMICILE	USAGUNIC	610 60632	8 305,21 €

REST GGE	Restaurant scolaire Gestion Gé			5 107,52 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
16/01/2020	E202000002	FRES D ETIQUETTES	APMP	251 60632	1 188,00 €
11/02/2020	E202000026	MATERIEL REPARATION ETIQUETEUSE	APMP	251 60632	132,18 €
16/01/2020	E202000004	FRE CHAUSSURE DE TRAVAIL	MONTEIL	251 60636	22,98 €
16/01/2020	E202000003	PETIT MATERIEL (SURCHAUSSURES, SACS CONGELATIONS...)	TOUT POUR	251 6068	267,72 €
16/01/2020	E202000006	REPARATION MACHINE A LAVER LA VAISSELLE	HOBART	251 61558	682,77 €
16/01/2020	E202000007	REPARATION BATTEUR MELANGEUR	HOBART	251 61558	100,80 €
04/02/2020	E202000025	REPARATION MACHINE A LAVER LA VAISSELLE CUISINE E.MATERNELLE	HOBART	251 61558	464,40 €
16/01/2020	E202000005	MAINTENANCE ET TELE ASSISTANCE LOGICIEL 01/01/20 AU 31/12/20	SALAMANDRE	251 6156	2 148,67 €
16/01/2020	E202000001	ADHESION 2020	AGORES	251 6281	100,00 €

REST SCOL	Restaurant Scolaire Scolaire			157 867,50 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
28/01/2020	E202000010	PRODUITS SURGELES LOT 1 MONTANT MINI	SYSCO	251 60623	26 375,00 €
28/01/2020	E202000011	VIANDE DE PORC FRAICHE MONTANT MINI	SOCOPA	251 60623	3 692,50 €
28/01/2020	E202000012	VOLAILLES FRAICHES MONTANT MINI	PASSION	251 60623	15 825,00 €
28/01/2020	E202000013	VIANDES DE BOUCHERIE FRAICHES MONTANT MINI	SOCOPA	251 60623	15 825,00 €
28/01/2020	E202000014	VIANDE DE PORC FRAICHE CHARCUTERIE MONTANT MINI	PASSION	251 60623	5 275,00 €
28/01/2020	E202000015	POISSONS FRAIS ET DERIVES MONTANT MINI	POMONA POI	251 60623	10 550,00 €
28/01/2020	E202000016	FRUITS ET LEGUMES FRAIS MONTANT MINI	DARCY	251 60623	15 825,00 €
28/01/2020	E202000017	FRUITS FRAIS BIOLOGIQUES MONTANT MINI	DARCY	251 60623	4 220,00 €
28/01/2020	E202000018	LEGUMES FRAIS BIOLOGIQUES MONTANT MINI	DARCY	251 60623	6 330,00 €
28/01/2020	E202000019	PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS MONTANT MINI	PASSION	251 60623	18 990,00 €
28/01/2020	E202000020	PRODUITS LAITIERS ET OVOPRODUITS BIOLOGIQUES MONTANT MINI	MANGER BIO	251 60623	8 440,00 €
28/01/2020	E202000021	EPICERIE MONTANT MINI	PRO A PRO	251 60623	15 970,00 €
28/01/2020	E202000022	PAINS ET VIENNOISERIES FRAIS MONTANT MINI	MAGADOUX	251 60623	5 275,00 €
28/01/2020	E202000023	PAINS ET VIENNOISERIES FRAIS MONTANT MINI	THOMAS	251 60623	5 275,00 €

RESTINV	Restaurant scolaire Investisse			1 853,94 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Engagement
27/12/2019	E2019000074	COUPE LEGUMES POUR RESTAURANT SCOL	TOUT POUR	251 2158	1 674,00 €
31/01/2020	E2020000024	ACQ REPETEUR RESTAURANT SCOLAIRE	ONE DIRECT	251 2183	179,94 €

☛ Rapport d'orientations budgétaires 2020

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Il s'agit donc de la présentation d'un rapport, c'est pour cela que vous verrez que dans la délibération, en elle-même, il ne s'agit pas d'un vote pour ou contre, mais de prendre acte que cette présentation a eu lieu. Je lirai d'abord le corps de la délibération, ensuite nous suivrons les éléments qui seront projetés à l'écran, que vous avez par ailleurs en annexe avec la note de synthèse. Il y a une introduction à cette

annexe qui donne des éléments généraux, je ne sais pas si c'est la peine que nous allions très loin puisque ce sont des chiffres nationaux, donc qui n'ont qu'un rapport indirect avec la réalité de la Commune... »

Monsieur René ARNAUD « ... *S'il n'y a pas de demande, nous passons directement à la suite, cela vous convient ? ... »*

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... *S'il y a des questions, nous pouvons les traiter. Nous attaquerons directement les éléments qui sont présentés qui, d'une part, abordent une rétrospective 2014-2019 avec la situation 2019 évidemment en point milieu et puis ensuite des hypothèses 2020-2026 qui bâtissent le scénario ... »*

Monsieur Jean du BOUCHERON rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics administratifs de ces communes, dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et dans les départements, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et a complété les règles relatives au débat d'orientation budgétaire. Celui-ci doit désormais faire l'objet d'un rapport. Les articles D.2312-3 et D.3312-12 résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport, sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport doit comporter :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

La Loi de Finances pour 2020 prévoit une **reprise de la croissance en 2021-2023**, dopée notamment par une consommation des ménages plus dynamique à partir de 2020, sous l'effet des gains de pouvoir d'achat accordé par les différentes réformes.

Le ralentissement de l'inflation se confirme en 2019, avec un taux d'inflation inférieur aux prévisions.

Les prévisions de la Loi de Finances 2020 sont bâties sur la poursuite du ralentissement de l'inflation (+1,0% hors tabac, +1,2% au global).

Ce ralentissement aura des incidences sur **la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2020**. **Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt confirment le maintien de taux bas**

La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables, grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets des politiques monétaires accommodantes menées à l'échelle mondiale (Chine-Etats-Unis, BCE).

L'abaissement des taux directeurs décidé par la BCE en 2019 confirme le scénario de maintien de taux bas : la BCE s'attend à maintenir ses taux directeurs au niveau actuel ou plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau proche de 2%.

- La Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de Finances pour 2020
- La loi n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificatives pour 2019

Le principal sujet réside, d'un point de vue des collectivités, dans les modalités de disparition et de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'imposant et technique article 16 dédié au sujet, occupe à lui seul 10% du texte dans son ensemble.

Les lignes fortes en étaient connues dès l'été avec la suppression, d'ici 2023, de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales pour les 20% de ménages qui la paient encore en 2020 avec une compensation gouvernementale à l'euro près, sachant par ailleurs que la majoration forfaitaire des bases de Taxe d'Habitation pour les Résidences Principales en 2020 sera atténuée (0,9%).

Parmi les autres mesures notables, notons pêle-mêle, la mise en œuvre financière de la reprise de la compétence « apprentissage » des Régions, une clarification des critères des dotations de solidarité des EPCI, la programmation de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, la revalorisation de la dotation « élu local » en milieu rural, les possibilités d'exonération du petit commerce rural ou l'exclusion du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle du champ des variables d'ajustement.

Demeure le chantier de la péréquation, la recomposition des paniers d'impositions va bouleverser les indicateurs de ressources des Communes, EPCI et Départements, avec des effets en cascade sur les dotations, les fonds de péréquation...

Quant à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, elle devrait être modifiée au printemps 2020. Les transferts financiers de l'Etat aux Collectivités augmenteront de 3,3 % en 2020, soit 115,7 milliards d'€.

Une année charnière pour la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour environ 80% des contribuables à l'échelle nationale.

L'année 2020 constituera une année charnière dans l'évolution de la fiscalité locale qui se traduira par l'aboutissement de l'allègement/suppression de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables à l'échelle nationale.

Cette réforme n'entraînera, de nouveau aucune conséquence majeure pour les collectivités locales et EPCI bénéficiaires de la taxe, sauf pour celles et ceux d'entre eux qui avaient prévu d'augmenter les taux d'imposition.

Une suppression totale de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales à l'horizon 2023

Pour les 20% de contribuables concernés, cette disparition sera progressive, sur 3 ans entre 2021 et 2023.

En revanche, pour les communes et EPCI bénéficiaires de la Taxe d'Habitation, dont la commune d'Aix-sur-Vienne, elle prendra effet dès 2021, avec transferts concomitants de nouvelles ressources afin de compenser la perte de recettes correspondante.

L'abaissement des taux directeurs décidé par la BCE en 2019 confirme le scénario de maintien de taux bas : la BCE s'attend à maintenir ses taux directeurs au niveau actuel ou plus bas jusqu'à ce que les perspectives d'inflation convergent durablement vers un niveau proche de 2%.

- Une compensation de la perte de la Taxe d'Habitation, pour les communes, par le transfert intégral de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, complétée par des mécanismes

péréquateurs et correcteurs (« le coco ») afin de garantir la neutralité de ce transfert tant pour les recettes communales que pour les redevables de ladite taxe foncière

- **Une compensation, pour les départements**, de la perte de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties par le transfert d'une quote-part de la TVA
- **Une compensation pour les EPCI** par l'affectation d'une quote-part de la TVA et la Taxe Foncière sur les propriétés bâties conservée

Une stabilité de la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) en 2020 à l'échelle nationale

Après quatre années consécutives de recul entre 2014 et 2017, le Gouvernement a, depuis lors, décidé de **stabiliser les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales.**

En 2020, la Dotation Globale de Fonctionnement, principal concours financier de l'Etat, sera ainsi, à périmètre constant, quasi-stabilisée par rapport à 2019. Elle devrait s'élever à environ 26,95 milliards d'euros en 2020, contre 26,948 milliards d'euros en 2019.

Pour les années 2021 et suivantes, il est à ce stade impossible d'anticiper la manière dont pourrait évoluer la DGF, en raison de points d'incertitude majeurs quant à la stratégie du Gouvernement en la matière, avec les principaux questionnements suivants :

- L'Etat engagera-t-il ou non après les élections municipales de 2020, une réforme plus générale de la DGF et de ses critères de répartition ?
- L'Etat garantira-t-il, en 2020 et les années suivantes, une quasi stabilité de la DGF à l'échelle nationale, y compris dans l'hypothèse où le contexte économique deviendrait plus difficile ?
- Quid de la redéfinition de divers indicateurs de richesse utilisés dans la répartition de la DGF, rendue indispensable par la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ?

Un renforcement de la péréquation verticale (DSR, DSU et DNP)

La poursuite de la montée en puissance de la péréquation dite « verticale » effectuée par le biais de certaines composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Pour ce qui concerne la DSU et la DNP, l'évolution serait donc identique à celle constatée en 2019. La loi de finances pour 2020 prévoit que cette progression des dotations de péréquation sera, comme en 2018 et en 2019, financée en intégralité par :

- Le redéploiement de la dotation forfaitaire des communes (dispositif écrêtement sous condition de potentiel fiscal, fixé à 1% des recettes réelles de fonctionnement depuis 2017)
- Par une minoration de la dotation de compensation des EPCI

En 2020, ce mécanisme reste inchangé par rapport aux années précédentes, avec un écrêtement de la dotation forfaitaire pour la commune, estimé à 3 000,00 €

Quant aux dotations de soutien à l'investissement public local

- Stabilisation des enveloppes de DETR (Dotation équipement des territoires Ruraux) avec reconduction des enveloppes en 2020
- « Verdissement » des dotations aux communes pour la protection de la biodiversité (classée en site NATURA 2000 ou comprise dans un parc national* ou parc naturel marin)

**commune de moins de 1 000 hab.*

- Elargissement du FCTVA de fonctionnement (dépenses d'entretien sur réseaux)

- Décalage de l'automatisation du FCTVA (au 1^{er} janvier 2021). A terme, cette réforme devrait permettre de réduire et de simplifier significativement les modalités de déclaration du FCTVA par les Collectivités ainsi que le travail de contrôle des services préfectoraux.

Autres éléments marquants de contexte national et incidences locales

Droits de mutation, dont le niveau est directement lié à la situation du marché de l'immobilier. Le caractère volatil et imprévisible de cette recette constitue un facteur d'incertitude. Dans une logique de prudence budgétaire, il apparaît raisonnable de construire le budget 2020 sur une prévision en fourchette basse.

Une péréquation horizontale (redistribution entre les collectivités) via le FPIC inchangée dans ses modalités à l'échelle nationale, mais dont la stabilité demeure incertaine au niveau local. Ainsi les ressources prélevées et redistribuées au niveau national au titre du FPIC seront ainsi maintenues.

L'ensemble intercommunal du Val de Vienne est contributeur à ce fonds depuis 2012, avec une augmentation régulière de sa contribution. Concernant la commune d'Aixe-sur-Vienne après un pic en 2017, sa contribution a diminué en 2018 et 2019, atteignant un niveau de 70 000,00 € par an.

Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle – FDPTP

Créés pour mettre en œuvre une péréquation horizontale du produit de TP au niveau départemental, les FDPTP ont été modifiés lors de la réforme de la TP. Cette dotation est aujourd'hui prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le conseil départemental entre les communes et les EPCI. Cette recette est minorée chaque année.

Décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines

En matière de ressources humaines, la préparation budgétaire de la commune pour 2020, devra tenir compte des décisions nationales suivantes :

L'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Pour rappel le protocole prévoyait :

- Le transfert d'une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire
- Un rééchelonnement des grilles indiciaires
- Le passage en catégorie A de certains grades de la filière sociale
- Un cadencement d'avancement unique pour l'ensemble de la fonction publique

La mise en place de ces mesures débutées en 2016 s'achèvera en 2021

L'organisation des élections municipales les 15 et 22 mars, occasionneront pour la commune d'Aixe-sur-Vienne des frais de personnel supplémentaires, pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement, la mise sous pli de la propagande électorale dont l'organisation matérielle est assurée par la commune.

Cette prestation de mise sous pli fera l'objet d'une indemnisation par l'Etat à l'issue du scrutin (0,12 € par électeur)

La progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires. Le Glissement Vieillesse Technicité positif est un phénomène qui contribue habituellement à l'évolution à la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne.

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... C'est le moment maintenant de passer à cette présentation. Pour suivre vous avez l'annexe. A moins qu'il y ait des questions particulières, je vous propose que nous passions l'introduction qui vous donne les éléments de contexte général qui ont servi de données d'entrées à cette construction. Vous avez quelques éléments de lexique en page 4 qui vous donnent un peu d'explications pour que vous puissiez mettre des réalités concrètes derrière certains des titres de rubriques. Nous n'allons pas le passer en revue, par contre vous pouvez vous y référer si à un moment donné nous sommes sur une page et qu'il y a un terme un peu

obscur pour vous. Nous allons regarder la rétrospective 2014-2019. Nous allons passer en revue les éléments sur l'Épargne, sur la dette, sur la situation en clôture d'exercice, quelques éléments de détail en recette et en dépense, l'évolution des dotations et de la fiscalité, l'évolution de l'investissement et nous finirons par une synthèse de cette période 2014-2019.

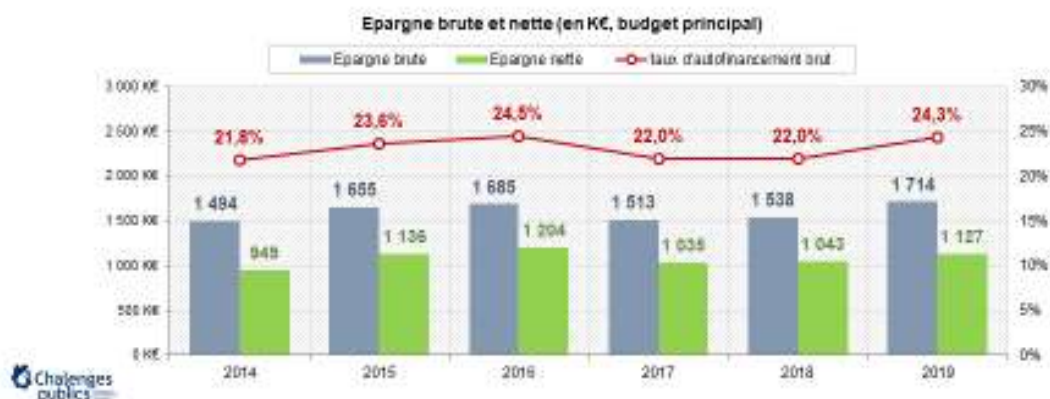
Analyse rétrospective 2014-2019

Évolution des ratios d'épargne



□ La commune conserve une **capacité d'épargne élevée** sur la période :

- L'épargne brute s'élève à **1,71 M€ à fin 2019** (CA prévisionnel) : elle correspond à un **taux d'autofinancement solide à 24%** des recettes réelles de fonctionnement.
- Le remboursement des emprunts réduit de près de 40% l'autofinancement dégagé : **l'épargne nette disponible pour le financement des investissements reste élevée (1,12 M€ fin 2019)**.
- Sur la période, **l'épargne reste globalement stable** : la Ville maintient ses niveaux d'épargne malgré la diminution significative de certaines recettes (contribution au redressement des finances publiques notamment).



□ Le niveau d'endettement reste maîtrisé : l'encours de dette atteint 5,4 M€ fin 2019

- Le niveau dette reste **globalement stable** sur la période: il augmente très légèrement (+ 593K€)
- La commune a réalisé un **effort de désendettement jusqu'à 2017** (diminution du stock de dette de 1,4 M€ entre 2014 et 2017) avant un recours à l'emprunt de 3 M€ en 2018 et 2019 pour financer l'effort d'équipement conséquent.
- **La solvabilité de la commune reste très bonne** : rapporté à l'épargne brute de la collectivité, le stock de dette correspond à une **capacité de désendettement très sûre de 3,2 ans**.



Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Je vous rappelle que ce ratio, est un ratio un petit peu théorique mais légal et obligatoire qui compare notre dette et qui regarde combien de temps il nous faudrait pour la rembourser si nous y consacrons toutes nos ressources. C'est bien évidemment une hypothèse très théorique, mais l'avantage c'est que le ratio étant le même, nous pouvons nous référer à quelques repères et vous avez un trait rouge en pointillés horizontal à 12 ans qui est la limite d'alerte et nous en sommes loin ... »

Monsieur Philippe ROUDIER « ... Est-ce que vous savez la moyenne des villes ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Je vous remercie pour la transition parce que c'est la page suivante puisque nous avons des ratios, nous allons le voir ... »

□ La commune présente un **niveau d'épargne plus élevé** et une **dette plus faible** en moyenne

- Le niveau d'épargne brute par habitant de la commune est plus élevé par comparaison aux communes de strate (271 € / hab. en moyenne sur 5 ans contre 172 € / hab. en moyenne pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants).
- Même si elle augmente sensiblement en 2018, la dette par habitant est, en moyenne sur la période, inférieure aux communes de strate (794 € / hab. sur 2014-2019 contre 860 € / hab. en moyenne pour les communes de 5.000 à 10.000 hab.)



Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Vous avez sur le graphique de droite un comparatif avec les Communes de strate comparable qui vous sont représentées en vert et Aix-sur-Vienne avec la courbe en foncé. C'est la dette par habitant. Vous voyez que nous étions descendus à une dette significativement inférieure par habitant par rapport aux Communes de notre strate et que nous avons rejoint le niveau moyen. C'est en lien avec la courbe que nous avons vue deux pages plus tôt où il apparaissait que le stock de dette ré-augmentait à partir de 2018. Cela répond à votre question ... »

Monsieur Philippe ROUDIER « ... Qu'à moitié. Moi ce que je voulais c'était la capacité de désendettement de 3,2 ans, est ce que nous l'avions sur cette strate de ville de 6 000 habitants ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Je ne sais pas trop exactement ... »

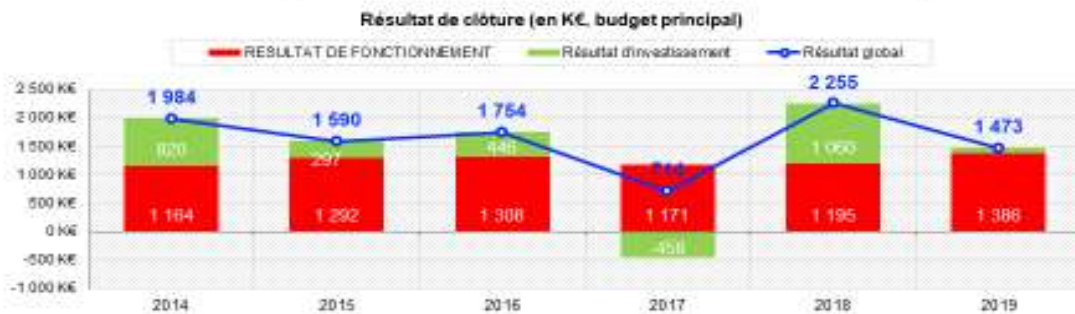
Monsieur Philippe ROUDIER « ... Ce n'est pas pour vous embêter ... »

Madame Dominique DELAGE « ... Vous l'aurez au moment du vote du budget ... »

Monsieur Philippe ROUDIER « ... Merci ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Nous savons que nous sommes bien ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Oui effectivement au moment du budget, nous verrons qui est là mais vous pouvez vous référer au budget de l'an dernier. Vous avez ces éléments qui vous permettront de juger ... »



□ Le résultat global de clôture reste élevé :

- Le fonds de roulement s'élève à **1,47 M€** en prévisionnel fin 2019, soit **3 mois de dépenses**.
- Jusqu'en 2017, la section d'investissement dégage un excédent : à noter toutefois une dégradation en 2017, liée notamment à des dépenses d'équipement importantes sur l'exercice.
- L'amélioration de l'excédent de clôture en 2018 est liée à un recours à l'emprunt conséquent, permettant de résorber le déficit de la section de d'investissement.
- La section de fonctionnement reste nettement excédentaire : la collectivité affecte systématiquement presque l'intégralité du résultat dégagé en réserves d'investissement.



Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Vous avez ici les deux résultats qui vous s'affichent par colonnes, le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement avec en bleu la somme globale ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous pouvons remarquer que sur 2019, c'est particulièrement élevé par rapport aux autres années du mandat ... »

□ L'évolution des charges de fonctionnement est **maîtrisée** (-0,3% par an sur 2014-2019)

- NB : les dépenses de fonctionnement sont retraitées des travaux en régie (375 K€ / an en moyenne) et des remboursements sur rémunérations du personnel
- Les charges de personnel (3,1 M€) et charges générales (1,25 M€) représentent **85%** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune en 2019.
- L'évolution de ces principaux postes de dépenses est très maîtrisée : les charges générales diminuent sur la période tandis que les charges de personnel évoluent très faiblement.
- Les autres dépenses de la collectivité restent globalement maîtrisées : les charges d'intérêt augmentent à compter de 2019 du fait des nouveaux emprunts réalisés.

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. annuelle 2014-2019
Charges de personnel	3 068	3 135	3 112	3 193	3 135	3 151	0,5%
dont rémunérations	1 651	1 711	1 645	1 673	1 739	1 739	1,0%
dont indemnités	283	248	294	306	244	306	1,6%
dont charges sociales, impôts et ass.	1 015	1 049	1 053	1 090	1 049	1 084	1,3%
Achats et charges externes	1 366	1 319	1 217	1 265	1 348	1 255	-1,7%
Contingents et participations obt.	643	570	571	610	681	642	-0,1%
dont subvention SDIS	165	167	167	167	168	171	0,7%
dont subvention CCAS	77	64	54	78	59	56	-6,2%
dont sub. associations et organismes	82	89	76	72	71	70	-3,0%
dont autres contingents et participations	320	250	274	293	383	345	1,5%
Atténuations de produits	30	36	65	78	72	70	16,8%
Total des charges courantes	5 106	5 059	4 965	5 146	5 235	5 117	0,0%
Charges financières	179	192	131	118	110	121	-7,5%
Charges exceptionnelles	29	41	0	0	0	0	-65,5%
Total des dépenses de fonct.	5 314	5 291	5 096	5 264	5 346	5 238	-0,3%
Travaux en régie	375	400	374	365	358	376	
Remb. s/ rémunérations personnel	48	56	90	99	110	92	

Monsieur René ARNAUD « ... C'est peut-être le moment de remercier la Directrice Générale des Services et l'ensemble des services pour les efforts que nous leurs avons demandé en matière de maîtrise des coûts de fonctionnement. Donc merci et vous transmettez à l'ensemble des services Madame DELAGE ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Je m'associe aux remerciements ... »

Analyse rétrospective 2014-2019

Détail des recettes de fonctionnement



- La commune a connu une **faible évolution de ses recettes sur la période (+ 0,4% par an)**
 - Les **recettes pilotables** par la collectivité (fiscalité et recettes des tarifs) représentent **45% des recettes réelles de fonctionnement** de la commune.
 - Près de **41% des recettes de la commune sont composées de dotations et subventions** versées soit par l'Etat (DGF, compensations d'exonérations fiscale), soit par l'intercommunalité (attribution de compensation).
 - L'évolution des recettes de fiscalité est plutôt dynamique sur la période (+1,8% par an), parallèlement, la commune a vu ses recettes externes diminuer sensiblement (DGF : -5% par an)

En milliers d'€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. Annuelle 2014-2019
Fiscalité directe	2 858	2 581	2 968	3 006	3 104	3 128	1,6%
Fiscalité indirecte	106	110	101	167	167	172	10,1%
DGF (yc DSU et DNP)	1 050	956	833	791	813	808	-5,1%
Autres dotations et participations	290	346	284	319	340	294	-0,3%
dont compensations fiscales	140	147	111	166	166	178	5,0%
dont autres dotations d'Etat	96	83	81	75	116	77	-4,2%
dont participations et autres subv.	62	116	92	87	59	38	-9,4%
Produits des services municip.	667	669	665	682	651	721	1,6%
dont recettes des tarifs	223	222	235	258	260	300	6,1%
dont redevances	444	447	425	423	391	420	-1,1%
Autres produits courants	283	287	286	289	294	287	0,2%
Attribution de compensation	1 493	1 493	1 493	1 489	1 489	1 489	-0,1%
Total des recettes courantes	6 756	6 842	6 630	6 742	6 657	6 899	0,4%
Produits exceptionnels	52	104	150	35	26	53	0,2%
Produit financiers	0	0	0	0	0	0	-12,9%
Total des recettes de fonct	6 808	6 946	6 781	6 777	6 684	6 952	0,4%



10

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Vous avez donc dans ce tableau l'évolution des sommes de chacune de ces rubriques avec tout en haut la fiscalité directe. Vous avez l'évolution de la DGF en ligne 3. Vous avez les produits des services municipaux c'est la ligne en gras au milieu du tableau et le total des recettes courantes qui vous est donné en ligne grise ... »

□ La DGF a connu une **baisse sensible** : - 241 K€ sur 2014-2018 (soit -23%)

- La baisse de la DGF est principalement liée à la **contribution au redressement des finances publiques (CRFP) appliqué entre 2014 et 2017** : en cumulé elle s'élève à près de 50% de la dotation forfaitaire de la commune 2014 (390 K€)
- Les autres **dotations de péréquation (DSR principalement et DNP) ont connu une augmentation importante (+141 K€, soit + 50%)** liée à la dynamique démographique de la commune et, pour la DSR la hausse de l'enveloppe, mais qui n'a pas permis de rattraper la baisse de la dotation forfaitaire.



Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Vous voyez qu'à partir de 2017 les choses se stabilisent un petit peu avec une évolution qui continue mais dans des proportions beaucoup, beaucoup plus faibles. Les dotations de péréquation ont légèrement augmenté mais cela n'a pas compensé tout ce que nous avons perdu avec la baisse de dotations de fonctionnement ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Sur l'ensemble du mandat nous sommes à 1,7 millions c'est cela Monsieur du BOUCHERON ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... 1,6 millions en moins sur l'ensemble de la période en dotations ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Oui mais nous ne sommes pas la seule Commune. C'est juste pour donner un ordre de grandeur ... »

□ La dynamique d'évolution des bases est modeste sur la période :

- Elle résulte jusqu'en 2018 d'un taux de revalorisation forfaitaire des bases très faible (inférieur à 1% par an). En 2019, le taux de revalorisation forfaitaire historiquement élevé a permis d'effectuer un rattrapage.
- L'évolution physique est faible pour la TH avec une progression nulle en 2018/2019; elle reste légèrement plus dynamique pour la TFB bien que faible (+1%).
- Par conséquent, le transfert du foncier bâti départemental dans le cadre de la suppression de la TH devrait être favorable à la commune en termes dynamique fiscale.
- A moyen terme, l'évolution sera encore faible du fait d'une revalorisation forfaitaire plus faible car indexée sur l'inflation (avec un ralentissement de l'évolution de l'indice des prix).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol. Ann. 14-19
Bases nettes TH (K€)	9 706	10 314	10 137	10 208	10 339	10 572	1,7%
dont evol forfaitaire (%)	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	2,20%	1,1%
dont evol. Physique (%)		5,4%	-2,7%	0,3%	0,0%	0,0%	0,6%
Bases nettes TFB (K€)	6 968	7 238	7 272	7 393	7 557	7 737	2,1%
dont evol forfaitaire (%)	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	2,20%	1,1%
dont evol. Physique (%)		3,0%	-0,5%	1,3%	1,0%	0,2%	1,0%
Bases nettes TFNB (K€)	79	77	77	77	79	83	1,1%
dont evol forfaitaire (%)	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	1,24%	2,20%	1,1%
dont evol. Physique (%)		-2,3%	-1,1%	-0,3%	0,3%	3,3%	0,0%

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Effectivement il y a un calcul extrêmement complexe avec une équation dont seule l'administration fiscale a le secret qui vous a été présentée en commission et qui fait que cette évolution de la taxe foncière joue un rôle dans le calcul de compensation. Je vous rappelle une chose c'est que jusqu'en 2018, l'évolution des bases était décidée par la loi de finances. Cela voulait dire que tant que cette loi n'était pas votée nous ne savions pas exactement « à quelle sauce » nous allions être mangé en termes d'évolution des bases. C'est quand même un facteur de stabilité et de visibilité pour les Collectivités que d'avoir maintenant une règle qui dit que ces bases vont suivre l'inflation. Même si elles ne sont pas exactes, il y a quand même des projections, des prévisions sur l'inflation qui permettent aux Collectivités de regarder un peu plus loin et de comprendre un petit peu quelle peut être l'évolution de ces bases sur l'horizon 1 an ½. C'est plutôt bien d'avoir cette stabilité, cela ne veut pas dire que cela sera toujours dans le sens d'une augmentation des bases s'il y a un peu d'inflation il y aura peu d'évolution ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous avons oublié de préciser à taux constant, mais nous n'étions bien que sur les bases ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Absolument ... »

□ L'effort d'équipement s'élève à 14,5 M€ entre 2014 et 2019 (15,9 M€ en incluant les RAR 2019)

- L'effort d'investissement a surtout été concentré en fin de mandat (9,2 M€ sur 2017-2019, dont 3,6 M€ en 2019).
- À noter qu'une partie des investissements est réalisée par la collectivité elle-même (travaux en régie), à hauteur de 375 K€ par an.
- L'investissement sur la période est financé principalement par les recettes propres de la ville :
 - Les recettes propres d'investissement (subventions, cessions et FCTVA) à hauteur de 38%,
 - L'autofinancement dégagé à hauteur de 37%,
 - Le recours à l'emprunt représente 29% de la dépense (emprunts contractés en 2018 et 2019).
 - Le fonds de roulement global ne diminue pas (consommation modérée des réserves)



Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Les emprunts contractés en 2018 et 2019 l'ont été avec des taux extrêmement bas et avec des taux fixes donc avec 0 risque d'évolution s'il devait se passer des choses bizarres sur les taux d'intérêts ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Oui Monsieur le Maire, quelques commentaires, c'est un peu dommage qu'effectivement quand nous voyons les recettes propres d'investissement, et en particulier le FCTVA qui est directement lié aux investissements, que la capacité d'investissement, qui était disponible, puisqu'en 2014 nous avions un fond de roulement net global qui était très élevé. En 2014 quand vous avez pris les commandes de la Collectivité il y avait une capacité d'autofinancement qui était aussi importante avec certaines réserves. Nous voyons bien qu'effectivement c'est un peu dommage que ces subventions, en particulier le FCTVA, soit aussi faible par rapport à cette période. C'était juste un commentaire entre autres sur ce tableau-là ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter Monsieur FARGES et vous aviez déjà effectivement fait cette remarque à plusieurs reprises. Nous avons investi après avoir travaillé sur les projets, donc ces projets ont mis un certain temps à émerger mais vous savez bien pourquoi, c'est la durée « normale » de travail sur un projet. Il n'empêche que 15 millions d'euros sur les 6 ans du mandat ce n'est pas négligeable et nous avons préféré sécuriser, Monsieur du BOUCHERON pourra peut-être compléter, au niveau des emprunts et maintenant repartir sur des emprunts avec des taux très intéressants. Juste pour vous dire, je l'ai déjà évoqué ici, nous sommes à la limite de ce que peuvent faire les services de la Commune au niveau du service Marchés Publics, entre autres. C'est un élément à prendre en compte. Nous pourrions toujours espérer investir davantage. L'investissement il faut qu'il soit raisonné, c'est-à-dire que ce ne soit pas un investissement qui génère des frais de fonctionnement élevés par la suite. Chacun son approche et nous n'allons pas nous convaincre mutuellement ce soir, mais nous prenons note de votre remarque ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Oui Monsieur le Maire nous en avons déjà discuté mais c'est vrai que sur la totalité des investissements quand même plus de 7 millions pour bétonner autour de la Mairie ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Combien Monsieur ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Pas loin de 7 millions ... »

Monsieur René ARNAUD « ... 7 millions ? Non 4,7 millions. Non ce n'est pas 7 millions c'est 4,7 millions ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Sans compter ce qui est fait en régie ... »

Monsieur René ARNAUD « ... A non, je pense que c'est inclus, 4,7 millions c'est inclus. Nous pourrions reparler du bétonnage éventuellement mais non je ne peux pas vous laisser dire 7 millions. Nous allons passer un document tout à l'heure ... »


Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... De toute façon nous verrons tout à l'heure l'autorisation pluriannuelle ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Cela ne fait que le tiers ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Mais c'est vrai que si nous l'avions fait trop vite et mal étudié les dossiers peut être que cela aurait coûté 7 millions, cela c'est possible ... »

**Analyse
rétrospective
2014-2019**

Synthèse



□ La situation financière de la commune à fin 2019 est **saine** :

- La commune a su préserver une **capacité d'épargne élevée pour financer ses investissements**: elle dispose ainsi à fin 2019 d'un **taux d'autofinancement élevé représentant 24% des recettes de fonctionnement**.
- Par ailleurs, elle a **limité le recours à l'emprunt pour stabiliser son encours de dette** : à fin 2019, l'encours de dette est maîtrisé (inférieur à 900 € par habitant) et la solvabilité de la commune, mesurée par la capacité de désendettement, est bonne (3,2 ans)
- La commune **préserve ses ratios prudentiels** en réalisant un **effort de maîtrise important sur le fonctionnement** :
 - » Les principaux postes de dépenses (charges de personnel et charges générales) ont très faiblement augmenté voire diminué sur la période;
 - » Parallèlement, les principales recettes de la commune connaissent une évolution faible (fiscalité) ou en diminution (Dotation Globale de Fonctionnement).
- À noter que les **budgets annexes sont équilibrés** et ne présentent pas de risques majeurs sur les équilibres financiers de la Ville.

**Analyse
rétrospective
2014-2019**

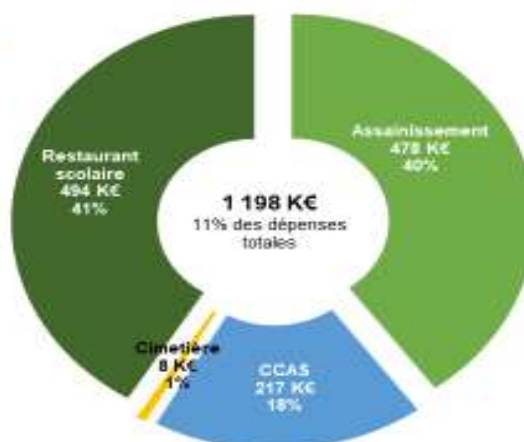
Budgets annexes



□ La Ville a 4 budgets annexes en 2019 :

- Les dépenses sont principalement portées par 2 budgets, **assainissement et restaurant scolaire**, qui représentent **81% des dépenses des budgets annexes**.
- Seul le budget assainissement présente un **encours de dette** : il s'élève à 1,4 M€ au 31/12/2019, soit 20% de l'encours de dette total de la Ville.
- Les budgets Assainissement et Cimetière sont des SPIC, équilibrés par les recettes issues des usagers.
- Enfin, le budget CCAS perçoit une subvention du budget principal (56 K€ en 2019) : elle a diminué depuis 2014.
- À compter de 2020, la commune ne conservera que 3 budgets annexes avec le transfert de la compétence assainissement à la communauté de Communes.

Dépenses totales F+I (2019)



Monsieur René ARNAUD « ... Assainissement des eaux usées, soyons précis puisque l'assainissement des eaux pluviales reste compétence communale ... »

Analyse rétrospective 2014-2019

Focus : budget assainissement



□ **Le budget assainissement présente une bonne situation financière :**

- Le niveau **d'épargne brute est élevé** : il permet d'assurer la couverture du remboursement des emprunts et de conserver une épargne nette positive.
- **Le budget s'est globalement désendetté sur la période**: par conséquent, la capacité de désendettement s'est améliorée, passant de 10 à 5 ans en 2019
- La ville a réalisé un **effort d'équipement relativement soutenu** sur ce budget (1,6 M€ sur 2014-2019).
- Le budget sera clôturé en 2020 (transfert de compétence à la CC).



Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... En résumé, nous transférons quelque chose de « propre » ... »

Monsieur René ARNAUD « ... C'est important de le dire. C'est-à-dire que nous avons travaillé en 2019 dans l'optique du transfert, mais de transférer une situation budgétaire qui n'a pas été aggravée, en ne cherchant pas à faire porter par la Communauté de Communes des investissements délirants ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Voilà pour la partie rétrospective et état des lieux 2019. S'il n'y a pas de questions intermédiaires, je vous propose de passer au chapitre suivant qui est la prospective, le futur, donc 2020-2026 avec d'abord une présentation des hypothèses qui construisent ces scénarii de prospectives. Premier type d'hypothèse, quelles vont être les évolutions des dotations ? Là évidemment les conseils de Challenge Public ont été précieux pour nous éclairer ... »

□ Les indicateurs d'évolution des dotations :

• Les simulations d'évolution de la DGF reposent sur les hypothèses suivantes :

- **Faible hausse de la population** : +0,5% par an (contre +1,3% par an constaté entre 2014 et 2019)
- **Hausse modérée du potentiel financier et fiscal par habitant** de la commune sous l'effet d'une hausse des bases de foncier bâti (effet de l'urbanisation et la revalorisation des bases) et la croissance économique du territoire.
- **Hausse de l'effort fiscal** : effet de la croissance des bases et du niveau d'imposition relativement élevé de la commune.

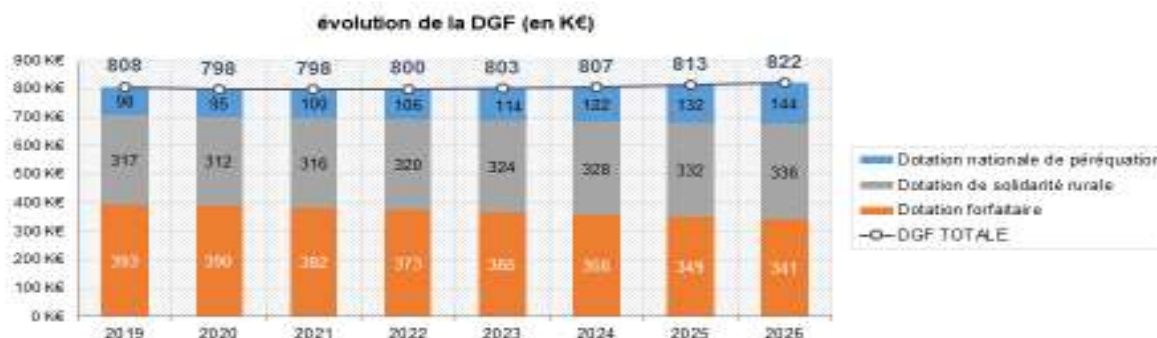
Aix-en-Vienne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pop. DGF	6 058	6 088	6 119	6 149	6 180	6 211	6 242	6 273
Potentiel fiscal 4T	938,7	945,0	947,5	950,1	952,8	955,8	958,9	962,1
Potentiel financier	1 004,7	1 009,0	1 009,7	1 010,8	1 011,7	1 013,0	1 014,5	1 016,3
Effort fiscal	1,208	1,226	1,232	1,238	1,249	1,258	1,267	1,276

• Les simulations tiennent compte des évolutions à l'échelle nationale (valeurs de point, potentiels financier et fiscal de référence...), sans toutefois intégrer les effets de la réforme de la taxe d'habitation sur les indicateurs de répartition des dotations

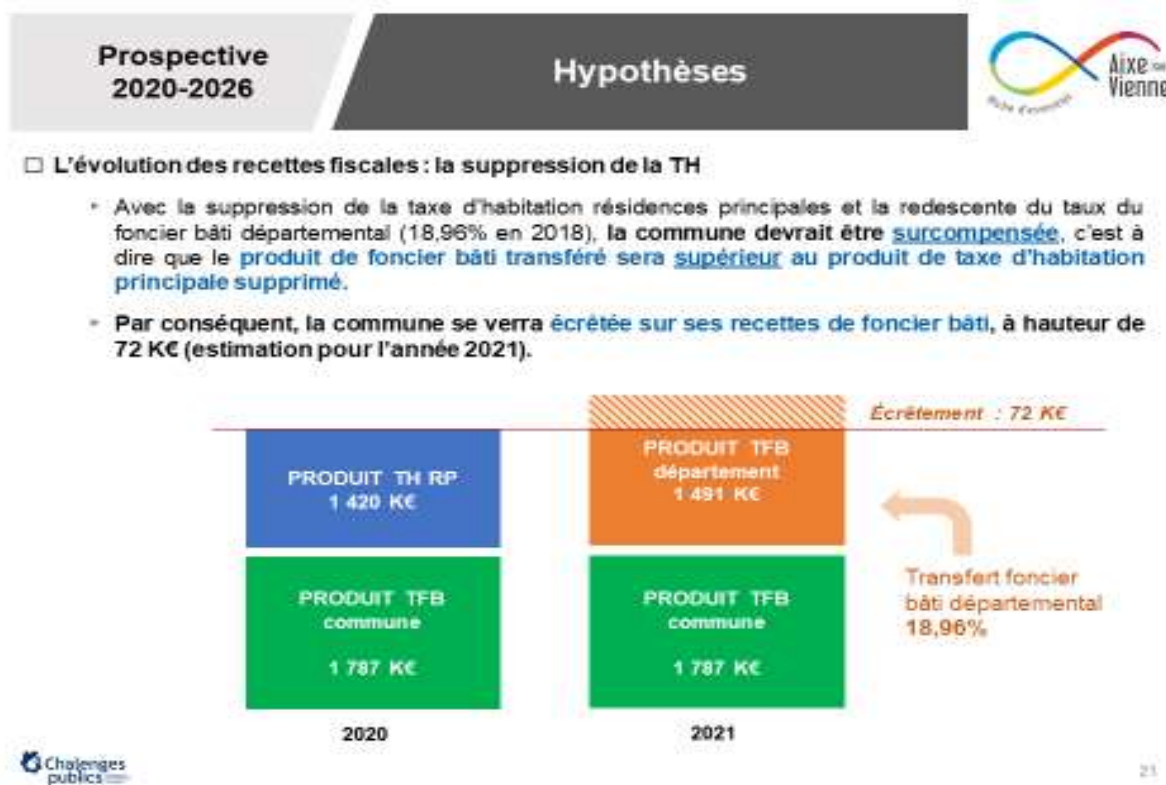
Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Vous avez un tableau qui vous donne les éléments de nature fiscale, avec les compteurs de population et de potentiel fiscal, tels que, estimés sur cette période-là. Ce qu'il faut retenir sur cette partie un peu technique c'est que les hypothèses prises sont prudentes. Elles ne sont pas maximalistes, elles ne font pas un pari, elles se situent vraiment dans un point milieu de ce qui peut être une prospective ... »

□ Augmentation attendue des dotations versées par l'Etat: la DGF de la commune devrait **augmenter faiblement entre 2020 et 2026 (+14 K€)** sous l'effet de la hausse de la part péréquation.

- **Hausse de la DSR** (+ 19 K€ sur 6 ans) résultant notamment de l'augmentation de l'enveloppe nationale.
- **Hausse de la DNP** (+46 K€ sur 6 ans), liée à la hausse de l'effort fiscal (majoration du versement),
- **Baisse de la DF** (-52 K€ sur 6 ans) effet de l'écrêtement appliqué au titre du potentiel fiscal et d'une croissance plus faible de la population.



Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Vous avez, toujours sur la partie fiscale en page suivante, le mécanisme qui est lié à la suppression de la taxe d'habitation avec une estimation de l'évolution des recettes fiscales



Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Cela veut dire que cela restera à l'euro près la même somme. Nous pouvons dire que les éléments démographiques, géographiques, fiscaux de la Commune font que nous ne nous en tirons pas mal en fait, parce qu'il n'y a pas d'impact particulier avec cette réforme. C'est plus une question de, je ne vais pas dire de hasard, mais la nature même de la Collectivité produit ce résultat, ce n'est pas une question de performance particulière, le calcul donne cela. Ce qu'il faut retenir c'est cette équivalence de recettes par rapport à la suppression de la taxe d'habitation ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Oui juste une remarque par rapport à votre commentaire. C'est vrai qu'au-delà de cela il y a tout ce qui va se jouer sur la taxe sur les résidences secondaires qu'il faut aussi inclure là-dedans et l'évolution éventuellement de l'urbanisme qu'il pourrait y avoir sur Aix-sur-Vienne, en particulier sur les nouvelles constructions et l'arrivée de nouveaux habitants ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Sur la taxe sur les résidences secondaires, elle n'est pas instaurée sur la Commune ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Quant à l'évolution des bases, c'est ce que nous disions tout à l'heure, il y a des hypothèses qui sont faites et qui sont volontairement prudentes pour ne pas faire de paris déraisonnables sur l'avenir. Maintenant évidemment, à partir du moment où il y a vraiment un dynamisme qui s'installe, cela peut avoir un effet bénéfique, mais pas de pari ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Avec un effet retard puisque la taxe sur le foncier bâti c'est 2 ans après l'achèvement des travaux, donc nous allons vraisemblablement, progressivement récupérer ce qui résulte des divers lotissements qui sont en construction. Cela n'a pas été, comme le disait Monsieur DU BOUCHERON, pris complètement en compte, cela sera la bonne surprise. L'idée de ces prospectives c'est d'être raisonnable sur les évolutions et après, en fonction de ce qu'il se passe, nous faisons mieux si possible. Donc effectivement, il y avait quand même une volonté, non pas de construire des lotissements partout, mais d'avoir une évolution dynamique au niveau de l'apport de population et donc des bases fiscales ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Nous continuons dans les hypothèses. Nous avons vu tout à l'heure que le fonctionnement était un des éléments important du financement de tout l'investissement donc il est important de faire des hypothèses construites et structurées sur l'évolution de ce fonctionnement ... »

□ L'évolution des dépenses de fonctionnement 2020-2026

- * **Maîtrise des dépenses à caractère général (011) à +1,5% par an :**
 - » La commune poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses avec de nouvelles dépenses générées par les investissements réalisés.
- * **Augmentation des charges de personnel de + 1,5% par an :**
 - » L'augmentation résulte notamment des évolutions normales de rémunérations et du GVT
 - » Recrutement d'un agent supplémentaire pour la bibliothèque à partir du 2^e semestre 2020,
- * **Hausse modérée des autres charges :**
 - » **Hausse des dépenses liées au développement du service gestion des eaux pluviales** par le budget principal (+ 60 K€)
 - » Stabilité de la subvention versée au CCAS : 60 K€ par an,
 - » Stabilité des autres charges de gestion courante (subventions associations, indemnités élus, autres contributions externes)
 - » Stabilité de la contribution au FPIC (70 K€ par an)
 - » **Prise en charge de la compétence d'exploitation d'ouvrages assainissement à titre transitoire pour le compte de la CC à hauteur de 100 K€ en 2020 et 2021**

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... *Fort* activité, nouveaux équipements, il faut rester extrêmement vigilant sur les dépenses de fonctionnement que génèrent ces nouveaux équipements.

Monsieur René ARNAUD « ... *Je ferais bien un commentaire sur les eaux pluviales puisque vous voyez une augmentation, une hausse des dépenses liée au développement du service. Nous avons déjà la compétence eaux pluviales, mais nous souhaitons, en nous appuyant sur un technicien qui n'a pas souhaité être transféré à la Communauté de Communes du Val de Vienne, développer entre autre un schéma directeur de la gestion des eaux pluviales. En effet nous constatons un certain nombre de problématiques sur un nombre de secteurs qui ne vont aller qu'en s'aggravant avec des épisodes pluvieux de plus en plus fréquents. Ces 60 000 euros sont liés à un travail de fond sur cette problématique-là ... »*

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... *Oui Monsieur le Maire, c'était juste sur le recrutement d'un agent supplémentaire, est ce que cela a un rapport avec le poste qui avait été gelé sur le service communication ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *Non, donc effectivement en terme de poste, il y a actuellement un poste qui n'est pas pourvu à la voirie. Il y a quelqu'un qui n'est pas encore parti mais qui souhaite aller vers le Conseil Départemental, donc l'équipe à venir aura, si elle le souhaite, aura un recrutement à faire au niveau du service Voirie, ce serait notre choix. Il y a un poste au service Communication, d'une personne qui a souhaité créer sa microentreprise. J'avais dit ici-même que je ne pensais pas qu'il soit judicieux de faire ce recrutement avant les élections, donc nous souhaiterions, nous, recruter à ce niveau-là. Cela revient à ce que nous évoquions tout à l'heure, c'est-à-dire que nous avons un équipement qui est monté en puissance à la bibliothèque et qui suppose maintenant de disposer de deux personnes pour le gérer, en plus des bénévoles puisque bien évidemment il y a un certain nombre de bénévoles qui font un gros travail à la bibliothèque. Donc ce sera bien un poste en plus ... »*

Monsieur Philippe ROUDIER, présent en début de séance, quitte l'Assemblée.

Monsieur René ARNAUD « ... *Monsieur ROUDIER nous avait signalé qu'il devait partir donc merci Monsieur ROUDIER pour votre participation durant « ces pas tout à fait » 6 ans je ne sais plus, 4 ans et demi 5 ans, je ne me souviens plus ... »*

Monsieur Philippe ROUDIER « ... *Oui depuis 2016 ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *Merci, je le dirai tout à l'heure pour l'ensemble, je souhaitais l'évoquer en fin de Conseil mais puisque vous partez je le dis dès maintenant ... »*

Monsieur Philippe ROUDIER « ... *J'ai été très heureux de participer évidemment et à très bientôt évidemment... »*



□ L'évolution des recettes de fonctionnement

- * **Faible évolution des produits des services** : + 0,5% par an (pas d'augmentation tarifaire)
- * **Evolution prudente des recettes de fiscalité directe**, à **taux constant** et avec évolution modérée des bases et un coefficient de revalorisation forfaitaire plus faible à partir de 2021,

» L'impact de la suppression de la TH sur les résidences principales est intégré:

	Evol. moy. 14-19	Evol. estimée 20-26
TH-RP	1,7%	0,0%
TH-RS		1,0%
TFB	2,1%	1,9%
TFNB	1,1%	0,5%

* **Stabilité ou faible évolution des autres recettes de fonctionnement** :

- » Stabilité des recettes de droits de mutation (DMTO) à hauteur de 90 K€ par an.
- » Augmentation de la DGF (effet de l'augmentation de la part péréquation) : + 12 K€
- » Stabilité de l'attribution de compensation reversée (adaptation du transfert de charges lié à la problématique ZAE, avec des incidences financières à la marge)
- » Diminution des compensations fiscales versées par l'Etat,
- » Extinction des recettes au titre des emplois aidés, stabilité des autres subventions perçues.

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Tous cela pour vous dire que les hypothèses vont assez loin dans le détail de calcul pour composer ensuite la prospective qui va vous être montrée ... »



□ 15 M€ de dépenses d'investissement sur 2020-2026

* **Les recettes propres d'investissement** :

- » **Le taux de subventionnement** des dépenses d'équipement est estimé à **15% des dépenses d'équipement**
- » Le budget 2020 intègre les **restes à réaliser en recettes de subventions (1,27 M€) d'emprunt (500 K€)**.
- » **Le FCTVA (16,404%)** est perçu en N+1, appliqué sur 90% des dépenses d'équipement.
- » **La taxe d'aménagement** : 50 K€ par an,
- » **Pas de cessions d'immobilisations** évaluées à ce stade.
- » Les hypothèses sur les emprunts reposent sur une **durée d'emprunt de 20 ans** et un **taux d'emprunt entre 1,50% en 2020 et 2,75% en 2026**.

* **Le besoin de financement des investissements** (après prise en compte de l'épargne nette et autres recettes propres) est assuré :

- » Par la consommation du **fonds de roulement**, jusqu'à atteindre un minimum de précaution,
- » Puis par **l'emprunt**, sans dépasser un seuil de désendettement fixé.

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Est intégré dans cette prospective le scénario plus que probable, et même déjà finalement entamé, de réhausse des taux d'intérêts puisque nous avons connu des taux d'intérêts qui était historiquement bas sur la période, sur la fin de période surtout ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Juste rejoindre sur ce que vous dites sur la remontée des taux d'intérêts. Vous savez que la FED a baissé ses taux d'intérêts et la banque centrale européenne est en train de voir pour les baisser encore plus par rapport au contexte du Corona virus donc bon ... »

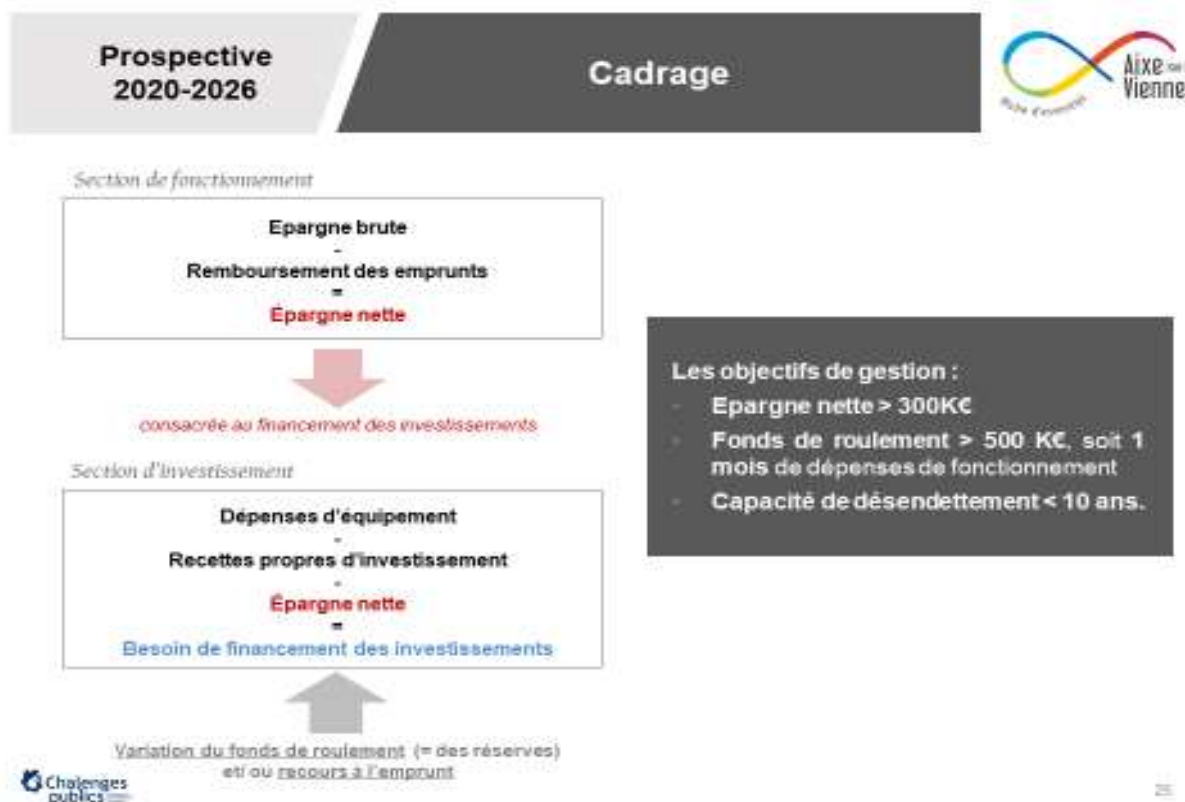
Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... C'est vrai que c'est la nouvelle d'aujourd'hui Monsieur FARGES, mais c'est extrêmement conjoncturel. C'est vraiment de l'oxygène parce qu'il y a des scénarii de problèmes économiques à très, très court terme. Avant que ne se pose ce problème d'épidémie, nous commençons déjà à voir une ré-augmentation des taux d'intérêts, donc cela ne va pas durer cette affaire. Nous ne voulons surtout pas spéculer en l'occurrence sur la durée ou pas de cette hausse. Ce qui compte c'est que les hypothèses que nous prenons pour la prospective soient encore une fois raisonnables et non pas aux extrêmes des hypothèses ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Tant mieux s'ils restent bas pour ce qui est de la gestion de la Commune. Je ne sais pas si économiquement c'est une bonne chose ou pas ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... C'est n'est pas forcément une bonne nouvelle ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je ne suis pas un grand économiste mais donc là nous prenons une hypothèse qui nous permet de savoir à peu près où nous allons sans gros risques. Effectivement s'ils sont plus bas ce sera plus facile et cela permettra d'avoir des marges de manœuvre et de faire un peu plus que ce qui est annoncé, le cas échéant. Après il y a un contexte que nous ne maîtrisons pas c'est au-delà de 2 ans, quelle va être l'évolution de la fiscalité locale. Nous entendons des choses, pour l'instant pas trop mais après les municipales il y aura peut-être des annonces, donc il faut rester très prudent. Donc effectivement sur la partie compensation de la taxe d'habitation c'est clair, sur du moyen terme nous ne savons pas quelles vont être les évolutions ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Nous avons maintenant des éléments de cadrage, de limite avec des objectifs de gestion qui vous sont donnés à droite. Vous avez à gauche des schémas qui vous expliquent que ces éléments-là font partie des leviers pour financer l'investissement. ... »



Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Avec toutes ces hypothèses et ces cadrages, nous continuons par cette page qui vous traduit par un cadencement année par année le total de 15 millions d'euros qui vous a été annoncé tout à l'heure. Il est important de faire ce cadencement puisqu'il y a des hypothèses d'évolution des taux d'intérêts et emprunter en 2020 ce n'est pas forcément le même coût que d'emprunter en 2024 ou 2025 ... »

□ Les hypothèses sur le volume d'investissement :

» 15 M€ de dépenses d'investissement sur 2020-2026

• Un effort d'équipement basé sur une forte impulsion en début de période:

» La commune réalise une partie de ces investissements via les travaux en régie (350K€ par an)

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15 M €	4 500	3 000	2 000	1 375	1 375	1 375	1 375

• Le scénario s'attache à respecter les bornes de gestion fixées

- » Epargne nette supérieure à 300 K€,
- » Fonds de roulement supérieur à 1 mois de dépenses
- » Préserver une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Toutes ces hypothèses produisent le scénario suivant ... »

□ Les dépenses de fonctionnement : l'évolution plus maîtrisée, à hauteur de 1,3 % par an (hors prise en charge des frais assainissement pour le compte de la CC en 2020-2021)

- La maîtrise des charges générales et les charges de personnel (+1,5% par an, net des atténuations de charges et travaux en régie), permet de limiter la hausse des dépenses totales.
- Au global, cela signifie une augmentation contenue des charges, de 650 K€ sur le mandat.
- Les autres dépenses de fonctionnement restent stables, avec une augmentation des dépenses résultant du développement du service gestion des eaux pluviales.
- Les frais financiers diminuent (moindre recours à l'emprunt)

En millions d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evo. 20-26
Charges de personnel	3 151	3 221	3 272	3 323	3 376	3 429	3 483	3 538	1,6%
Achats et charges externes	1 255	1 324	1 346	1 369	1 392	1 416	1 439	1 464	1,7%
Contingents et participations obl.	642	621	622	724	726	728	729	731	-1,9%
dont subvention SDIS	171	173	175	176	178	180	182	184	1,0%
dont subvention CCAS	56	60	60	60	60	60	60	60	0,0%
dont subventions associations, etc.	70	143	143	143	143	143	143	143	0,0%
dont autres participations	345	445	445	345	345	345	345	345	-4,2%
Atténuations de produits	70	70	70	70	70	70	70	70	0,0%
Total des charges courantes	5 117	5 435	5 510	5 486	5 564	5 642	5 722	5 803	1,1%
Charges financières	121	120	116	120	114	102	94	85	-5,5%
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	so
Total des dépenses de fonct.	5 238	5 554	5 626	5 606	5 677	5 744	5 816	5 888	1,0%
Total DRF hors assainissement	5 238	5 454	5 526	5 606	5 677	5 744	5 816	5 888	1,3%

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Dans « autres participations » il y a 100 000 de plus sur 2020 et 2021 au titre de la prise en charge des frais d'assainissement. Nous verrons tout à l'heure qu'il y a son miroir dans les recettes ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous pouvons évoquer la ligne ... Oui allez y Monsieur FARGES pardon ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Oui c'est juste une précision ou alors je n'ai pas tout saisi par rapport à ce que vous mettiez « Stabilité des autres charges de gestion courante (subventions associations, indemnités élus, autres contributions externes) et là je vois ... »

Monsieur René ARNAUD « ... C'est ce sur quoi je voulais intervenir ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Vous allez avoir l'explication ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Il y a une volonté de maintenir un montant de 70 000 euros global de subvention aux associations ... »


Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... En fait dans un objectif de clarté, nous avons utilisé cette ligne dans le tableau pour faire ressortir quelque chose qui vient en plus, et qui vous est expliqué, c'est l'augmentation des dépenses résultant du développement du service gestion des eaux pluviales. C'est-à-dire que nous n'avons pas voulu faire une ligne de plus dans le tableau et cela a été mis sur cette ligne-là. Voilà il y a d'autres dépenses qui varient un petit peu, c'est vraiment pour des questions de présentation, ce n'est pas du tout une hausse des subventions qui restent constantes ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... C'est dommage pour les associations. Je pense qu'elles auraient vraiment apprécié qu'effectivement, mais bon ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Donc ce que je n'ai pas précisé tout à l'heure c'est que sur les eaux pluviales nous avons un marché avec des prestations supplémentaires. Donc effectivement cela impacte le budget. Notre hypothèse est bien de rester sur 70 000 euros globalement, à quelques milliers d'euros en plus éventuellement, sur les subventions aux associations. J'allais le préciser avant que vous n'interveniez ... »

**Prospective
2020-2026**


**Résultats
Scénario « cible »**



Les recettes de fonctionnement : une évolution modérée à +1,0% par an

- La dynamique des recettes totales de fiscalité directe (recettes + compensations d'exonération) s'élève à +2% par an.
- Les autres recettes sont caractérisées par : la stabilité de la DGF (faible augmentation résultant d'une faible croissance de la population), la baisse des subventions au titre des contrats aidés.

En milliers d'€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ev 20-26
Fiscalité directe	3 128	3 174	3 389	3 452	3 516	3 581	3 647	3 715	2,7%
Fiscalité indirecte	172	94	94	94	94	94	94	94	0,1%
DGF (yc DSU et DMP)	808	798	798	800	803	807	813	822	0,5%
Autres dotations et participat ¹	294	270	98	98	94	91	88	86	-17,4%
dont compensations fiscales	178	180	13	18	18	18	18	18	-31,6%
dont autres dotations d'Etat	77	72	67	63	59	55	52	49	-6,1%
dont participations et autres subv.	38	18	18	18	18	18	18	18	0,0%
Produits des services municip.	721	724	728	731	735	739	742	746	0,5%
Autres produits courants	287	286	289	292	294	297	300	303	1,0%
Attribution de compensation	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	1 489	0,0%
Total des recettes courantes	6 899	6 835	6 884	6 955	7 025	7 098	7 174	7 255	1,0%
Produits exceptionnels	53	45	145	145	45	45	45	45	0,0%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des recettes de fonct	6 952	6 880	7 029	7 100	7 070	7 143	7 219	7 300	1,0%
Total RRF hors assainissement	6 952	6 880	6 929	7 000	7 070	7 143	7 219	7 300	1,0%

 35

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Tout à l'heure, nous vous avons parlé de la prise en charge des frais d'assainissement des eaux pluviales dans les dépenses avec 100 000 de plus sur 2020 et 2021. En fait vous avez avec un décalage d'un an la récupération de cette somme dans les recettes en produits exceptionnels qui fait que nous passons de 45 à 145 sur 2 ans ... »

□ Le besoin de financement net des investissements s'élève à 3,2 M€ entre 2020 et 2026

- La dette diminue sensiblement (-1,5 M€), du fait d'un recours limité à l'emprunt (2,2 M€) permis par une capacité d'autofinancement plus élevée.
- La ville redresse sa capacité d'autofinancement à partir de 2023.

en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DRF	0 238	0 504	0 626	0 606	0 677	0 744	0 816	0 888
RRF	6 952	6 880	7 029	7 100	7 070	7 143	7 219	7 300
Épargne brute	1 714	1 326	1 403	1 454	1 392	1 398	1 404	1 412
Remb. Dette	586	545	498	535	553	527	536	535
Épargne nette	1 127	781	905	919	840	872	868	876
FCTVA et TA	466	536	663	441	204	201	201	201
Subventions	737	1 208	398	248	154	154	154	154
autres recettes	63	0	0	0	0	0	0	0
Financement propre disponible	2 394	3 216	1 965	1 647	1 287	1 227	1 223	1 232
dépenses d'équipement	3 676	4 500	3 000	2 000	1 375	1 375	1 375	1 375
autres dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
besoin de financement	1 282	1 284	1 035	353	88	148	152	143
emprunt	500	500	946	353	88	148	152	143
FDR 1/01	2 255	1 473	889	500	500	500	500	500
FDR 31/12	1 473	689	500	500	500	500	500	500
Dette 1/01	5 492	5 405	5 361	5 709	5 526	5 061	4 683	4 299
Dette 31/12	5 405	5 361	5 709	5 526	5 061	4 683	4 299	3 907
capacité désendettement	3,2 ans	4,0 ans	4,1 ans	3,7 ans	3,6 ans	3,3 ans	3,1 ans	2,8 ans
taux d'autofinancement	24,9%	19,5%	20,2%	21,3%	19,9%	19,8%	19,6%	19,5%

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Un constat qui est flagrant là sur effectivement donc à la fois les baisses de recettes et puis les dépenses de financement qui à partir de 2021 sont pratiquement inexistantes par rapport à une Commune d'Aix-sur-Vienne je trouve que c'est un peu dommage. Je ne sais pas vous allez peut-être nous le dire après mais ce qui veut dire que vous avez quelques projets là mais vous n'avez plus de projets effectivement dans le cadre de votre mandature et de ce que vous présentez aux aixois dans le cadre des futures élections ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Si nous parlons de futures élections nous avons un document que nous n'allons pas commenter ici ... c'est vous qui mettez sur le tapis les élections, moi je ne souhaitais pas forcément aborder ce sujet ici, nous avons un document où nous donnons, ... non, non, Monsieur FARGES, il n'y a pas de problème, nous pouvons discuter de tout ... un document où nous donnons des éléments concrets de réalisations, cela c'est clair. Après nous vous l'avons dit, nous aurions pu pour le dernier Conseil Municipal mettre des chiffres pharaoniques pour « en jeter », mais nous avons voulu être responsables et raisonnables. Nous avons une hypothèse à laquelle nous tenons qui est de ne pas augmenter les taux d'imposition. Monsieur DU BOUCHERON vous a parlé d'une augmentation faible de la population donc si l'augmentation est plus importante, à ce moment-là nous aurons des marges de manœuvre plus importantes et nous verrons ce que nous pouvons faire ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Oui Monsieur le Maire, non c'est juste par rapport effectivement aux deux derniers chiffres sur lesquels Monsieur DU BOUCHERON a mis l'accent, 2,8 ans de capacité de désendettement alors que nous étions à 3,2 et que nous pouvons monter jusqu'à 12 au maximum, 8 est une marge à peu près normale pour une commune moyenne de cette taille-là. Nous ne sommes que dans un débat d'orientations budgétaires, il y aura le vote du budget qui sera au mois d'avril avec la nouvelle équipe donc il peut changer éventuellement donc voilà ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Le commentaire que je ferais c'est que nous faisons une prospective dans un débat d'orientations budgétaires, comme vous le dites, qui regarde assez loin. Cela n'aurait pas grand sens de figer un projet avec des sommes folles sur cet horizon-là. Il vaut mieux avoir ce scénario-là qui donne des marges de manœuvre c'est-à-dire qui permet d'en avoir sous le pied et d'être opportuniste quand l'occasion se présente. C'est beaucoup plus adaptable, c'est beaucoup plus réaliste de faire cela parce que nous nous mettons en condition de mobiliser des ressources importantes si une opportunité se présente. C'est plus porteur d'avenir pour la Commune. C'est ce qui a permis, par exemple, d'être opportuniste pour acheter la maison DESPROGES qui

était une vraie occasion à ne pas manquer pour la Commune. Si nous avions été à fond dans un projet qui nous avait totalement saturé, nous n'aurions pas été capables de profiter de cette occasion ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Après l'emprunt c'est bien beau mais il faut rembourser et donc nous impactons le budget de fonctionnement. Je vous ai dit, réaliser des équipements pour dire nous avons réalisé, après cela coûte aussi en fonctionnement donc il faut être relativement raisonnable. Ensuite, il y a une chose que nous ne maîtrisons pas c'est quel va être le niveau de subventionnement qui va pouvoir exister sur les années à venir. Tout dépendra des volontés gouvernementales et des gouvernements successifs puisqu'entre temps il y aura une élection Présidentielle sur ce mandat. Là aussi, nous sommes très prudents. Il se trouve que ce matin Madame DELAGE a été à une réunion sur le contrat de ruralité. Il y aurait quelques financements sur la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local. Tout cela viendra abonder, cela fera des ressources complémentaires. Il y a des projets qui sont en cours et sur lesquels nous risquons fort d'obtenir des financements complémentaires, donc tout ce qui pourra être grappillé comme financement, que ce soit au niveau Etat, Département et aussi Région sera mobilisé et viendra abonder. Donc à un moment donné si ces subventionnements sont là, nous pourrions augmenter les investissements ... »

Monsieur Xavier ABBADIE « ... Je ne voudrais pas rentrer dans la course à l'endettement, par contre ce que j'ai retenu c'est il y avait 15 millions d'investissement. Cela par contre, me semble positif, un budget d'investissement de 15 millions d'euros, de toute façon nous ne pouvons pas aller au-delà. Au-delà, comme nous l'avons expliqué, en termes de personnel nous n'irons pas au-delà. Après si c'est pour le plaisir de s'endetter à 12 ans, enfin bon cela devient n'importe quoi. Là les chiffres sont très bon, je dis bien, avec un investissement de 15 millions d'euros, cela me semble très bien, nous pouvons tous être satisfaits. S'il n'y avait rien eu comme investissement, j'aurais compris votre remarque, mais là je suis désolé, je ne comprends pas bien, je ne valide pas ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Après, à un moment donné, ce qui serait intéressant c'est de nous préciser quels sont les investissements que, mais cela fera l'objet de communication dans les jours à venir, quels sont les investissements que vous verrez, puisque nous en avons annoncé un certain nombre. Il y en a qui sont en cours, d'autres qui vont émerger sous peu, les permis de construire sont déposés, les financements sont obtenus, cela c'est effectivement du concret. Mais c'est intéressant, c'est un débat d'orientations budgétaires, nous confrontons les idées et c'est tout à fait constructif ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Je crois que l'important, effectivement, c'est un débat. L'important c'est que tout cela soit assis sur un travail sérieux d'analyse. Encore une fois après il peut y avoir des options différentes mais au moins c'est construit et cela permet à la Collectivité dans son ensemble de se faire une idée, de manière très rationnelle sur les prochaines années. Je crois que c'est vraiment le devoir de ce débat de permettre cela ... »

- En réalisant un **effort continu de maîtrise des charges**, la commune peut financer l'effort d'équipement supplémentaire sans dégrader sa situation financière.
- Cela permet **d'éviter l'effet de ciseau** et ainsi de **mieux préserver ses ratios prudentiels (épargne/dette)** : l'épargne brute s'améliore et l'épargne nette reste élevée (supérieure à 800 K€) avec une diminution de l'encours de dette net (- 1,5 M€)
- La **solvabilité de la commune reste très bonne** avec un délai de désendettement de 3 ans.



Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Vous avez en bas sur les deux graphiques d'une part à gauche, ce maintien à un niveau élevé de l'épargne brute et de l'épargne nette qui est matérialisée par le côté un peu horizontal du graphique et puis à droite l'évolution du profil de dette et de la capacité de désendettement qui montre là cette tendance à la baisse qui là-aussi représente de manière graphique le commentaire qui est fait ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je voudrais insister sur la notion d'effet ciseaux parce qu'il va y avoir un débat d'orientations budgétaires à la Communauté de Communes bientôt et nous verrons que c'est nettement moins réjouissant sur du moyen terme et donc là il faut que nous fassions extrêmement attention. Les recettes ne sont pas extensibles surtout si nous ne voulons pas pressurer les contribuables aixois. Les dépenses ont une tendance à augmenter, ne serait-ce que les charges de personnel par des choses tout à fait normales comme le GVT ou la promotion des personnels. A un moment donné ce n'est pas si simple que cela de dire, nous empruntons, nous investissons, il faut que nous restions sur un certain équilibre. Dans ces prospectives-là, il y a un équilibre raisonnable ... »

scénario	indicateurs	Forces	Faiblesses
<p>Evolution maîtrisée dépenses fonct. à +1,3% par an</p>	<p>* Dep. invest : 15,0 M€</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ep. Brute 2026 : 1 412 000 (€) • Ep. nette 2026 : 876 000 (€) • Caf brute 2026 : 10,3 % (€) • Dette 2026 : 1 987 000 (€) • Evol' dette 20-26 : - 1 498 000 • désendet 2026 : 2,8ans (€) 	<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise des charges de fonctionnement permet de financer durablement l'effort d'équipement en conservant de bons ratios prudentiels. • L'épargne brute se stabilise sur la période (pas d'effet de ciseau) • Le recours à l'emprunt est très limité; la commune se désendette de manière plus importante (-30%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce scénario implique une contrainte plus importante sur la section de fonctionnement pour respecter l'objectif de maîtrise des dépenses.

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Comme nous l'avons dit avec des dépenses d'investissement passées ou à venir et donc la nécessité de garder sous contrôle les dépenses de fonctionnement additionnelles que génèrent ces investissements ... »

LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE : HYPOTHESES SUR LE FONCTIONNEMENT ET SUR L'INVESTISSEMENT

La loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGALIM) impacte l'activité du service.

Aussi afin de préparer l'échéance 2022, la commune d'Aix-sur-Vienne a souhaité renforcer, dans le cadre du renouvellement de ses marchés de fournitures de denrées, la part de produits issus de l'agriculture biologique. Elle a également introduit :

De nouveaux produits, lui permettant de répondre à l'obligation de proposer, au moins une fois par semaine, un menu ovo-lacto-végétarien.

Une exigence auprès de ses fournisseurs afin d'obtenir une totale traçabilité des produits livrés en particulier au regard de l'exigence d'information des usagers imposée par l'article L.230-5-3 de la loi EGALIM.

Une conformité aux exigences édictées par les textes en vigueur, par les recommandations du Programme National Nutrition Santé et par les recommandations du Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition.

Enfin la Cuisine centrale de la Commune apporte une attention particulière à la qualité, à la saisonnalité et à la fraîcheur des produits proposés qu'ils soient issus ou non de l'agriculture biologique et privilégie les circuits courts.

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Par rapport à ce que vous dites là, est ce qu'on pourrait savoir le taux de pourcentage que vous avez de produits bio actuellement à la cantine et le pourcentage que vous avez de circuit court qui sont livrés à la cantine ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Dans les appels d'offre nous avons tous ces éléments-là ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Après sur les circuits courts, nous avons déjà eu cette discussion ici-même et nous sommes sur des marchés publics européens et nous n'avons pas la possibilité de passer des marchés en direct. Le pourcentage de bio est conforme à la législation, il est important, nous essayons d'avoir le maximum. Nous pourrions vous le transmettre. Nous ne l'avions pas prévu pour ce soir, à moins que Madame BROUSSAUD ait de mémoire quelque chose à nous dire. Par contre sur l'interprétation des circuits courts, je vous laisse donner les explications si vous le voulez bien. ... »

Madame Marie-Caroline BROUSSAUD « ... Sur le pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique nous étions proche des 20 %. Après c'est vraiment un pourcentage financier. C'est Caroline GOUTTE, la cheffe de service du restaurant scolaire, qui le calcule au fur et à mesure ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Pour les personnes qui ne la connaissent pas Madame BROUSSAUD est responsable du service Marchés Publics, c'est pour cela que nous lui donnons la parole. C'est elle qui a travaillé avec Madame GOUTTE et Madame DELAGE sur le marché pour le restaurant scolaire. Je vous redonne la parole ... »

Madame Marie-Caroline BROUSSAUD « ... Par rapport aux circuits courts, souvent c'est une notion qui n'est pas bien comprise puisqu'il s'agit en fait de compter le nombre d'intermédiaires qu'il y a entre le producteur et le consommateur final. Les circuits courts cela veut dire un intermédiaire au plus. Cela ne veut pas forcément dire que c'est du local. Dans le cadre des marchés publics nous n'avons pas la possibilité d'avoir un critère géographique qui nous permet de sélectionner les fournisseurs. Cela dit, même quand nous faisons appel à des fournisseurs qui sont parfois des revendeurs, des grosses structures, ils font appel, eux, dans le cadre des marchés qu'ils passent en interne, à des fournisseurs locaux. C'est-à-dire qu'ils ont aussi intérêt à répondre à cette exigence, qui est celle de tout le monde aujourd'hui, d'avoir des producteurs au plus près du consommateur. Même quand nous faisons appel à des entreprises qui ne sont pas locales, elles travaillent elles-mêmes avec des fournisseurs qui peuvent être locaux, ce qui est le cas pour certains de nos marchés qui ont été renouvelés

récemment. Pour calculer ce pourcentage de circuits courts, nous essayons de le demander dans le cadre des consultations que nous lançons avec une fiabilité qui est à peu près nulle par rapport à ce que je vous disais, c'est que même pour les entreprises la notion de circuits courts n'est pas appréhendée comme elle devrait l'être c'est-à-dire en termes de nombre d'intermédiaires. Les pourcentages qui nous sont donnés ne sont pas forcément vérifiables. Après, c'est vrai que dans la mesure où nous demandons une traçabilité sur les produits qui sont fournis, avec le recul sur un an de fonctionnement, nous aurons des éléments. Mais aujourd'hui les marchés ont été renouvelés à compter du 1^{er} janvier de cette année, donc sur ces nouveaux marchés nous n'avons pas encore ce recul ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Nous pouvons peut-être souligner une autre chose, c'est que des formations ont été dispensées à des acteurs économiques locaux, de la chaîne alimentaire notamment, pour qu'ils soient formés à la réponse aux appels d'offres dématérialisés. C'est aussi comme cela que nous pouvons favoriser les circuits courts, c'est en formant le tissu des acteurs locaux pour qu'ils puissent se positionner. C'est très important aussi parce que sinon ils sont dépassés s'ils ne savent pas utiliser ces outils-là, ils n'ont pas moyen, concrètement, de se placer pour les appels d'offres ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous avons eu ce travail-là pour les boulangers. Après ce qu'il se passe aussi c'est que les acteurs locaux n'ont pas forcément la capacité suffisante à pouvoir nous assurer les produits tout au long de l'année. Nous serions une petite Commune, ce n'est pas péjoratif, nous pourrions mieux « jouer » sur les approvisionnements en disant aujourd'hui nous allons mettre du chou-fleur plutôt qu'autre chose, je dis n'importe quoi mais voilà, alors que là nous n'avons pas cette possibilité de nous adapter à la production locale. Donc ce n'est vraiment pas simple, c'est un vœu pieu de tout le monde. ... »

Madame Marie-Caroline BROUSSAUD « ... Juste, si je peux rajouter, c'est vrai que c'est assez compliqué. La Commune d'Aixe-sur-Vienne, depuis longtemps, est engagée dans une politique de qualité au niveau du restaurant scolaire. Nous avons introduit le bio il y a très longtemps déjà avec des pourcentages assez élevés. Il y a aussi des produits labellisés notamment sur la viande avec des exigences de qualité élevées. Nous appliquions en fait déjà les critères de la loi EGALIM. Aujourd'hui nous avons voulu nous inscrire totalement en devant certaines exigences de cette loi et le fait que toutes les Collectivités soient aujourd'hui obligées de s'inscrire dans le cadre de cette loi, fait que l'offre ne peut plus répondre à la demande. Nous le voyons bien aujourd'hui, notamment, je peux juste donner un exemple en terme de volailles. Nous utilisons de la volaille label rouge au niveau du restaurant scolaire depuis de nombreuses années, mais aujourd'hui comme toutes les collectivités s'y sont mises, il arrive que nous ne puissions pas être fournis parce qu'il n'y en a pas assez pour tout le monde. Les Collectivités qui s'y sont mises tardivement nous prennent nos produits. L'offre va sans doute s'adapter et évoluer aussi puisque c'est une exigence pour tout le monde l'application de cette loi mais c'est vrai qu'aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation où c'est assez compliqué au final de mettre en œuvre toutes ces exigences ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Après il y avait eu un travail au niveau de la Communauté de Communes du Val de Vienne sur des possibilités de création de maraîchage. La Communauté urbaine de Limoges a aussi cette volonté-là mais les superficies de production ne sont pas suffisantes. Le bureau d'études qui avait mené le travail pour la Communauté de Communes du Val de Vienne nous avait donné des chiffres qui montraient qu'il y avait vraiment une grosse marge entre la volonté et la capacité de production ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... C'était cette précision, ce qu'on entendait par circuits courts puisque vous le mettiez ici. Après c'est intéressant de savoir qu'avec le développement et l'obligation qu'ont les Collectivités par rapport à cette loi, peut être que cela va donner l'envie à des porteurs de projets de s'installer ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Il y a la volonté au niveau de la Communauté de Communes du Val de Vienne de favoriser ces porteurs de projets. Après, il y a l'autre problématique qui concerne les plateformes de distribution c'est-à-dire que ce n'est pas le producteur qui va amener ses légumes directement et donc nous manquons de ce type de structure. Le Département y réfléchit et pour la transformation également ... »

LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE : HYPOTHESES SUR LE FONCTIONNEMENT ET SUR L'INVESTISSEMENT

Dans ce contexte la maîtrise des dépenses reste une évidence, notamment s'agissant du poste « alimentation », la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune devrait se stabiliser sur 2020 (prévisionnel 150 000 €). Quid de l'impact des effectifs des écoles, du pôle jeunesse ou encore du service de portage de repas?

Au niveau de l'investissement, un prévisionnel de dépense à hauteur de 40 000 € pour équipements divers et poursuite des travaux d'entretien des locaux.

LE BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE : HYPOTHESES SUR LE FONCTIONNEMENT ET SUR L'INVESTISSEMENT

Principe de continuité de service pour ce budget, hypothèses de stabilité en recettes et en dépenses. Aucun investissement envisagé sur l'exercice 2020.

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Là nous en avons terminés ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Est-ce que quelqu'un souhaite compléter ou est-ce que nous pouvons considérer que tous les échanges ont constitué ce débat ? Pas d'autres prises de parole ? ... »

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2020 et des orientations définies, sur la base du rapport communiqué à cet effet.

Monsieur René ARNAUD « ... Nous allons passer à un vote qui consiste à demander si tout le monde est bien d'accord sur le fait que nous avons pris acte de la tenue de ce débat ... »

Vote : 25 pour.

☞ Regualification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - REVISION

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... C'est là que nous allons voir que les 7 millions ne sont pas des 7 millions ... »

Monsieur Jean du BOUCHERON rappelle que les dépenses d'investissement des Communes peuvent faire l'objet d'autorisations de programme qui permettent de gérer dans le temps les opérations pluriannuelles. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution de ces investissements.

Les Collectivités territoriales peuvent donc engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet d'éviter les reports de crédit importants d'une année sur l'autre par rapport à la situation où elle serait obligée d'inscrire à son budget dès la première année la totalité des dépenses nécessaires à l'opération pluriannuelle.

Les crédits de paiement sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il s'agit de la concrétisation annuelle des engagements de la gestion pluriannuelle qui va se retrouver inscrite dans le budget de la Collectivité.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles font l'objet :

- d'une présentation par le Maire lors du Débat d'Orientations Budgétaire en séance du Conseil Municipal
- d'un vote par l'Assemblée Délibérante, lors du vote du budget en séance du Conseil Municipal

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... Vous avez en annexe cette autorisation de programme pluriannuelle dont le total s'élève à 4 750 000 euros et puisque j'en ai le détail ici, cela comprend des travaux en régie pour un total de 115 526,06 € ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Juste par rapport à ce que vous avez évoqué, les travaux en régie sur la requalification urbaine sont très, très modérés. Nous allons essayer de lister il y a les plantations par le service Espaces Verts – Cadre de Vie. Il y a eu un travail sur le mur fontaine par le service Voirie – Propreté Urbaine. Il y aura le service Gestion Technique des Bâtiments qui doit construire des terrasses bois sur le passage Bourdier. Il y aura également tout le mobilier urbain qui sera posé en régie dont des abris vélo qui sont en cours d'installation. Voilà l'intervention des travaux en régie qui sont liés à un manque de réponse à notre appel d'offres sur des lots qui avaient été identifiés pour faire travailler des entreprises dans certains cas. Il y a également une volonté au niveau des espaces verts, c'est que notre personnel s'approprie cet équipement et travaille en liaison avec le paysagiste pour sa conception. Donc c'était une volonté d'associer complètement le personnel à ce travail. Après vous parlez de bétonnage, je ne sais plus quel est le terme exact que vous avez prononcé, alors effectivement il y a du béton désactivé. Dans un bulletin nous avons donné, je ne l'ai pas ici, le pourcentage d'imperméabilisation sur l'ensemble de l'opération qui n'est pas si grand que cela. Il n'y a pas que du béton ... alors effectivement sur l'avenue Pierre Mendès France c'est ce que nous voyons pour l'instant mais si nous regardons de l'autre côté, côté esplanade Alexandre Pichenaud, il y a de la végétation. Il y a des parkings qui sont des parkings « verts » parce qu'il y a eu une problématique du fait que comme nous avons voulu libérer les parkings très vite le mélange terre-pierre n'a pas pu donner toute son efficacité. Donc il faudra reprendre progressivement pour semer de l'herbe. Si nous regardons des images de ce qu'était le champ de foire avant en termes de surface recouverte en enrobé, de ce qu'était le parking esplanade Alexandre Pichenaud je crois quand même que nous ne sommes pas sur le bétonnage à outrance mais après chacun l'apprécie comme il le souhaite. C'était juste une réaction par rapport à cela ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Nous n'allons pas refaire le débat, c'était au moins le point d'achoppement que nous avions eu par rapport à cette mandature sur des budgets qui étaient consacrés à cela. Nous n'allons pas ... j'arrête ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je vous remercie. Maintenant nous sommes sur les montants, est ce que vous avez des remarques à formuler sur le tableau qui est proposé ou est-ce que c'est clair sur les différentes années et ce qu'il restera en 2021.

Le Conseil Municipal acte la présentation par le Monsieur le Maire de la révision de l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, révisée.

Vote : 25 pour.

☞ Acceptation remboursement de sinistres

Monsieur Jean du BOUCHERON rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auxquelles la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :

- d'un montant de 1 405,89 € par SMACL (signalétique giratoire « La Pougé »)
- d'un montant de 5 553,90 € par SMACL (1^{er} acompte vandalisme buvette stade)

Monsieur René ARNAUD « ... C'est le marché que nous évoquions tout à l'heure. Il y a eu des personnes qui ont cassé des tôles en éverite pour rentrer dans le local de l'ASA. Pour sécuriser l'ensemble du bâtiment j'ai souhaité que nous passions en bac acier et donc nous allons tout remplacer sauf que l'assurance ne prend bien évidemment qu'au prorata de ce qui avait été endommagé. Nous avons quand même réussi à discuter et à obtenir un remboursement sur du bac acier parce qu'au début nous étions sur du remboursement à l'identique évidemment c'est le principe de l'assurance qui aurait été un petit peu stupide. Donc la toiture de l'ensemble de la partie stockage de la buvette va être désamiantée et refaite en bac acier. Voilà les précisions que je souhaitais donner ... »

Monsieur Jean DU BOUCHERON « ... Juste un mot Monsieur le Maire puisque c'était le débat d'orientations budgétaires au bout de 6 ans, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué au processus budgétaire que ce soit parmi les élus où dans les équipes de la Mairie pour que cela se déroule dans de si bonnes conditions ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je m'associe complètement, je pense que l'ensemble des élus aussi ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Excusez-moi, je voulais réagir mais je pense que je suis un peu lente. Vous parliez de remboursement de sinistre. La deuxième ligne qui concerne le vandalisme de la buvette au stade, c'est un premier acompte. Est-ce qu'on peut connaître le montant total du vandalisme ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Il n'y a pas eu de vol à proprement parler au sein des locaux donc les gens sont rentrés pour rien. Nous avons le marché de tout à l'heure qui était à ... »

Monsieur Xavier ABBADIE « ... En attendant, ce qu'il faut préciser Madame MOREAU, ce qui fait le tarif de cette couverture c'est que ce soit de l'éverite amiantée. Dès que l'on touche à l'amiante on fait exploser les coûts. C'est juste pour apporter un complément d'information sur le sujet ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous sommes sur 16 450,45 euros ... »

Madame Dominique DELAGE « ... De mémoire l'assurance prend à peu près 50 % ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous aurons un tout petit peu plus mais pas grand-chose ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Merci Monsieur le Maire ... »

Monsieur René ARNAUD « ... C'est normal de donner toutes les précisions. Donc nous avons un surcoût mais ce surcoût permettra de sécuriser ce bâtiment. L'assurance a quand même bien voulu prendre la totalité du désamiantage par ce que de toute façon que nous désamiantions quelques mètres carrés ou la totalité la mise en œuvre est quasi la même. Par rapport au remboursement nous ne nous en sortons pas trop mal mais nous aurons surtout un bâtiment dans lequel il sera moins facile de rentrer du moins par le toit. Mais les gens qui veulent détériorer sont très forts et nous avons d'autres exemples dans d'autres locaux municipaux ce qui nous a amenés à faire d'autres investissements sur certains locaux. Nous essayons de nous adapter à chaque fois mais c'est vrai que l'argent que nous mettons ici nous aimerions bien le mettre ailleurs. Monsieur RIBEIRO MARQUES, vous avez un document sous les yeux ? ... »

Monsieur RIBEIRO MARQUES « ... N'ayant pas eu la note de synthèse, je découvre en plus les délibérations donc ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je vais la présenter il n'y a pas de problème ... nous avons fait une réunion de préparation du Conseil Municipal, vous avez dû avoir l'invitation par mail donc ... »

Monsieur RIBEIRO MARQUES « ... Oui, effectivement j'ai eu la convocation mais je n'ai pas eu la note de synthèse par mail. Voilà c'est une convocation ... »

Monsieur René ARNAUD « ... J'entends et je me suis excusé mais lors de cette réunion nous aurions pu vous donner toutes les informations. Ce n'est pas grave ... »

Monsieur RIBEIRO MARQUES « ... La réunion a eu lieu mardi, si je ne me trompe, je n'ai pas pu être présent ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je n'en n'ai pas été averti ... »

Monsieur RIBEIRO MARQUES « ... Donc entre mardi et aujourd'hui je n'ai pas reçu la note de synthèse donc ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Cela, nous l'avions compris ... »

Vote : 25 pour.

☛ Association PSA Aix-sur-Vienne – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur René ARNAUD expose que par courrier en date du 05 novembre 2019, le Président de l'association PSA AIXE-SUR-VIENNE, sollicitait la Collectivité afin que soit attribuée une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de l'association aux championnats du Monde Vétérans à Bordeaux. Ce déplacement intervenant avant l'examen par la Collectivité des attributions de subventions annuelles, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association PSA AIXE-SUR-VIENNE, d'un montant de 500,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association PSA AIXE-SUR-VIENNE, d'un montant de 500,00 €.

Madame Christelle THORE intéressée par l'affaire ne prend pas part au vote.

Vote : 24 pour.

Association Aix Canoë Kayak – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur René ARNAUD expose que depuis plusieurs années l'association Aix Canoë Kayak (ACK) propose des cycles d'initiation au canoë et/ou kayak aux enfants de l'école élémentaire Robert Doisneau.

Il s'agit d'actions éducatives qui s'articulent autour :

- de la connaissance de son environnement plus ou moins proche
- de la capacité à s'adapter et à se déplacer dans son environnement
- de la capacité à rechercher des matières premières et à utiliser des techniques permettant la création d'une œuvre.

Afin de favoriser la mise en œuvre de ce projet et compte tenu de son intérêt, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 510,00 € (correspondant à une participation à hauteur de 10,00 € par enfant).

Une journée multisports pour 2 à 3 classes de l'école élémentaire est également programmée le 15 juin prochain, en partenariat avec le bureau de Limoges – CREPS de Poitiers

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 510,00 € (soit 10 € par enfant) à l'association Aixe Canoë Kayak, dans le cadre du projet pédagogique dispensé auprès des élèves de l'école élémentaire Robert Doisneau.

Monsieur René ARNAUD « ... Cela revient régulièrement tous les ans. Cela avait été évoqué à l'Assemblée Générale du club de Canoë ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD et Monsieur Pierre LE COZ intéressés par l'affaire ne prennent pas part au vote.

Vote : 22 pour.

Madame Gisèle MOREAU « ... L'association Aixe Canoë Kayak propose depuis plusieurs années cette journée multisports, ces cycles d'initiation avec les enfants de l'école Robert Doisneau. Comme cela fait plusieurs années, il n'est pas possible de l'intégrer au moment de l'établissement de ... »

Monsieur René ARNAUD « ... En fait ce qui se passe c'est que nous ne sommes pas sûrs que cela soit reconduit d'une année sur l'autre. C'est pour cela que nous le traitons en subvention exceptionnelle. La participation est de 10 euros, les membres du club vont pouvoir m'expliquer, c'est pour prendre une licence temporaire pour les enfants ? C'est bien cela Monsieur LE COZ ? ... »

Monsieur Pierre LE COZ « ... Oui ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Donc la Commune participe à cette prise en charge qui sous-entend je présume une assurance, et qui sécurise cet aspect-là pour les élèves. Après, sauf erreur de ma part aussi, l'intervention du club est bénévole sur cette action. Ce qui fait que d'une année sur l'autre la subvention est fonction du nombre d'élèves qui participent. C'est pour cela que nous sommes cette année sur 51 enfants d'où les 510 euros ... »

Madame Gisèle MOREAU « ... Donc nous ne pouvons la traiter qu'en exceptionnel ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Cela semble logique, si sur une année pour une raison x ou y, elle n'avait pas lieu... Mais bien entendu, chaque fois que le club nous sollicite, il est normal de répondre ... »

☞ Association Aixe Rugby Athlétique – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur René ARNAUD « ... C'est une demande qui nous est parvenue tardivement ... »

Monsieur René ARNAUD expose que dans le cadre de l'organisation, le 21 mars prochain, par l'association Aixe Rugby Athlétique, d'une journée départementale des écoles de rugby sur le site d'Arliquet, la Collectivité a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention.

Considérant que plus de 600 enfants, âgés de 5 à 12 ans et issus d'une douzaine de clubs de la Haute-Vienne et de la Creuse, participeront à cet évènement, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € au profit de l'association Aixe Rugby Athlétique.

Monsieur René ARNAUD « ... Ce que j'ai évoqué avec le Président c'est que pour l'instant nous sommes, comme pour l'association PSA, sur une subvention de 500 euros. Nous verrons dans le montant global et dans les comptes de la manifestation si lors de l'attribution des subventions nous pouvons faire plus. Donc là c'est une subvention pour les aider à court terme ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association Aixe Rugby Athlétique, dans le cadre d'une journée départementale des écoles de rugby programmée le 21 mars 2020.

Vote : 25 pour.

☛ Adhésion de la commune d'Aixe-sur-Vienne au service « ENERGIE SERVICE PUBLIC 87 » du Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV)

Monsieur Xavier ABBADIE rappelle que depuis plusieurs années la commune d'Aixe-sur-Vienne a mis en œuvre un certain nombre d'actions visant réduire sa dépense énergétique. Il s'agit notamment du programme d'extinction/réduction de l'éclairage public, du remplacement des luminaires équipant les bâtiments communaux par des appareillages « led », du remplacement des chaudières, de travaux d'isolation...etc. Afin de poursuivre les actions engagées, il apparaît opportun aujourd'hui de mobiliser l'accompagnement d'experts.

Ainsi l'adhésion au service ENERGIE SERVICE PUBLIC 87 permettrait de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, composé de compétences, d'assistances neutres et objectives pour optimiser les conditions économiques et environnementales des besoins énergétiques de la Collectivité. Indépendamment de la réalisation d'un bilan et d'un suivi énergétique de son patrimoine, la Collectivité, dans le cadre de cette adhésion profiterait également d'un accompagnement particulier sur tout projet de mise en œuvre d'énergie renouvelable (notamment dans le cadre du projet de réhabilitation du gymnase S. Chazelas)

Le Conseil Municipal décide de demander l'adhésion de la commune d'Aixe-sur-Vienne au service « ENERGIE SERVICE PUBLIC 87 » du SEHV, de choisir l'adhésion avec l'action « Bilan et suivi énergétique de la Collectivité pour une participation financière forfaitaire annuelle de 50,00 € majoré de 0,30 € par habitant à charge de la Commune, désigne Monsieur Xavier ABBADIE comme référent énergie (interlocuteur privilégié du service esp-87) et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : 25 pour.

☛ Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), Zone d'Activités Economiques – Restitution des charges transféré

Monsieur René ARNAUD « ... Monsieur MEYER va nous raconter cette histoire sans fin des transferts des zones d'activités ... »

Monsieur Serge MEYER « ... Je vais d'abord lire ce qui est sur le papier ... »

Monsieur Serge MEYER rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la république*, dite loi NOTRe, a organisé le transfert de plein droit aux Communautés de communes (article L. 5214-16 du CGCT) et aux Communautés d'Agglomération (article L. 5216-5 du même Code), en lieu et place des communes, de la compétence de « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (ZAE).

Ainsi au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des ZAE communales existantes sur le territoire a été transféré à la Communauté de communes du Val de Vienne. (Aixe-sur-Vienne, Saint-Priest-sous-Aixe et Saint-Martin-le-Vieux) La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), en date du 25 septembre 2017, s'est réunie afin de déterminer les conditions financières et patrimoniales du transfert et a remis un rapport évaluant le coût net des charges transférées à l'EPCI concernant les ZAE du territoire.

Le Conseil communautaire, en date du 30 novembre 2017, a modifié en conséquence le montant des attributions de compensation des communes concernées (montant diminué du coût net des charges transférées par les communes à l'EPCI)

Une réponse ministérielle récente est venue préciser qu'à l'issue de l'aménagement de la zone, l'EPCI emporte la gestion des équipements et réseaux divers sur son territoire **uniquement, s'il détient la ou les compétences requises à cette fin.**

L'EPCI qui s'est vu transférer la compétence ZAE n'a donc pas à gérer et entretenir les éventuelles viabilisations existantes lorsqu'il ne détient pas la compétence propre à ces réseaux et voiries.

Ainsi la Communauté de communes du Val de Vienne n'exerçant pas la compétence voirie, ni celle des eaux pluviales, leur gestion relève en conséquence des communes concernées.

Par conséquent, au regard du parallélisme des formes, il revient à la CLECT d'évaluer le montant des charges, dans le cadre de cette restitution.

La CLECT s'est ainsi réunie le 11 février 2020 et a établi un rapport afin d'évaluer le coût net des charges restituées aux communes. Ce rapport est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2020 tel que joint en annexe et précise que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Val de Vienne.

Monsieur René ARNAUD « ... En gros l'attribution de compensation revient à sa valeur initiale à quelques euros près. Tout cela parce que nous sommes une des rares Communautés de Communes à ne pas avoir la compétence voirie. Tout le monde, quand nous avons eu les éléments, s'est précipité pour transférer les ZAE et le contrôle de légalité de la Préfecture n'a pas fait attention donc dans le cas de la Communauté de Communes du Val de Vienne ce n'était pas nécessaire. Cela a donc suscité beaucoup de travail pour imagier comment nous pouvions effectuer ce transfert et là nous revenons en arrière avec des « bizarreries » sur les espaces verts. La partie espaces verts qui n'est pas liée à la voirie reste à la Communauté de Communes sur la ZAC par exemple. Nous n'allons pas rentrer dans tous ces détails mais cela va avoir une conséquence non négligeable, c'est que la Communauté de Communes du Val de Vienne va devoir faire passer un géomètre et nous rétrocéder toute la voirie de la ZAC. Donc cela a été intégré Monsieur DU BOUCHERON dans les prospectives 2020, ce que vous aviez dit tout à l'heure ... »

Vote : 25 pour.

☛ Transformation de poste - Service Entretien des bâtiments

Monsieur Claude MONTIBUS propose à l'Assemblée de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet et de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe à temps non complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Adjoints Techniques Territoriaux qui justifient d'au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et huit ans de services effectifs dans ce grade,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (1440 h/an) à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (1440 h/an) à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur René ARNAUD « ... Est-ce que vous m'autorisez à faire un vote groupé pour tous ces avancements de grade ? ... »

☛ Transformation de poste - Service Administration Générale

Monsieur René ARNAUD propose à l'Assemblée de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet et de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Adjoints Administratifs Territoriaux qui justifient d'au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et huit ans de services effectifs dans ce grade

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur René ARNAUD « ... Pour les personnes du public qui n'ont pas l'habitude, quand nous avons un avancement de grade nous supprimons le grade précédent et nous en créons un nouveau. Nous pourrions garder des postes mais nous n'avons pas lieu de garder des postes en réserve c'est pour cela qu'il y a création/suppression dans la même délibération ... »

☛ Transformation de poste - Secrétariat DGS

Monsieur René ARNAUD propose à l'Assemblée de supprimer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Rédacteurs Principaux de 2^{ème} classe qui justifient d'au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du 2^{ème} grade et cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B (y compris en tant que contractuel)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

☛ Transformations de poste - Pôle Finances - Marchés Publics et Pôle Ressources Humaines

Monsieur René ARNAUD propose à l'Assemblée de supprimer deux postes d'Attaché Territorial à temps complet et de créer deux postes d'Attaché Principal à temps complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade d'Attaché Principal par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Attachés qui ont atteint le 8^{ème} échelon du grade d'Attaché et qui justifient d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A (y compris en tant que contractuel)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer 2 postes d'Attachés à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer 2 postes d'Attachés Principaux à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

☛ Transformations de postes - Service Voirie-Propreté urbaine

Monsieur Xavier ABBADIE propose à l'Assemblée de supprimer deux postes d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et de créer deux postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Adjoints Techniques Territoriaux qui justifient d'au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et huit ans de services effectifs dans ce grade

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

☛ Transformation de postes - Service Gestion et Entretien du matériel technique

Monsieur Xavier ABBADIE propose à l'Assemblée de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Adjoints Techniques Territoriaux qui ont atteint le 4^{ème} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois, qui comptent 3 ans de services effectifs dans ce grade et qui ont réussi l'examen professionnel

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

☛ Transformation de poste - Pôle Culture et Loisirs - Bibliothèque

Monsieur Patrice POT propose à l'Assemblée de supprimer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps complet et de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Considérant que peuvent être nommés, au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, les Adjoints Territoriaux du Patrimoine qui justifient d'au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et huit ans de services effectifs dans ce grade

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint du Patrimoine

Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2020 et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur René ARNAUD « ... *Nous en avons fini pour les avancements de grade. Une information c'est que sur les avancements possibles, nous sommes à 40 % cette année, l'an dernier nous étions à 38,5 %. Nous avons donc une volonté de maintenir un certain niveau d'avancement pour notre personnel. Nous votons pour l'ensemble de ces avancements ...* »

Vote : 25 pour.

☛ Convention pour servitude de passage en domaine public d'une canalisation privative

Monsieur Xavier ABBADIE expose que dans le cadre de son projet de réhabilitation de son installation d'assainissement non-collectif sis le Buisson, Monsieur Jean-Claude THARAUD sollicite la Collectivité afin d'obtenir le droit d'établir une canalisation en servitude sous chemin public, au droit de la parcelle communale cadastrée section AP n°67 sise le Buisson à Aix-sur-Vienne.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées en propriété publique (projet de convention et plan joints en annexe).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur THARAUD Jean-Claude, propriétaire des parcelles cadastrées section AP n°29 et 36, situées 12 route du Buisson 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées en propriété publique telle que présentée en pièce jointe.

Monsieur René ARNAUD « ... *Le plan n'a pas été joint avec nos excuses. S'il n'y a pas de demandes de précisions c'est une canalisation qui passe sous une voie communale, sous la chaussée, au Buisson. Il y a eu réhabilitation de cet assainissement et c'est à cette occasion que nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait jamais eu de convention. Il y a un exutoire qui ne pose pas de problèmes particuliers ...* »

Vote : 25 pour.

☛ Demande de retrait du volet assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE)

Monsieur Xavier ABBADIE rappelle que par délibération n°50/2019 en date du 04 avril 2019, le Conseil Municipal décidait d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour le volet supplémentaire « Missions d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration ». Il s'agissait à l'époque pour la Collectivité de bénéficier d'un service d'assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées situés à Panguet et Clos Saint-Gérald.

Par courrier en date du 14 octobre 2019, la Collectivité informait l'Agence Technique Départementale qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées faisait l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes du Val de Vienne et que cette dernière se substituait, de plein droit et sans autre formalité, à la Commune dans les droits et obligations liés à l'exécution du contrat en vigueur.

Par courrier en date du 30 janvier 2020, l'Agence Technique Départementale a pris note du transfert de compétence et du souhait de la Collectivité de solliciter le retrait du volet Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration, mais elle sollicite que cette demande soit actée en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal sollicite le retrait du volet « Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration » à compter du 1^{er} janvier 2020, du contrat d'adhésion actuellement en vigueur avec l'Agence Technique Départementale 87.

Vote : 25 pour.

☛ Contrat de location d'un emplacement de camping – caravanning à usage touristique et de loisirs – Avenant n°8

Monsieur Claude MONTIBUS rappelle que par délibérations n°51/2012 en date du 29 mars 2012, n°12/2013 en date du 04 mars 2013, n°19/2014 en date du 04 mars 2014, n°63/2015 en date du 31 mars 2015, n°18/2016 en date du 29 février 2016, n°14/2017 en date du 28 février 2017, n°16/2018 en date du 05 mars 2018 et n°12/2019 en date du 04 mars 2019, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, un contrat de location d'un emplacement de camping-caravanning à usage touristique et

de loisirs, pour une période d'un an. Le contrat arrivant à expiration et Monsieur et Madame MALIGNER ayant fait connaître leur intention de prolonger leur occupation pour une année supplémentaire, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 au contrat de location, tel que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°8 au contrat de location d'un emplacement de camping-caravaning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

Monsieur René ARNAUD « ... *Ils habitent Limoges en temps normal et aux beaux jours ils sont présents sur la Commune ...* »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... *Toujours fidèles au poste ...* »

Monsieur René ARNAUD « ... *Ils nous disent quand il y a des choses qui ne vont pas sur le camping, car ils y sont très régulièrement, et nous les en remercions ...* »

Vote : 25 pour.

☛ Convention pour la prise de repas au Restaurant Scolaire – Association des Chantiers des Chemins Jacquaires de la Haute-Vienne

Madame Martine CELAS expose que La Collectivité a été saisie d'une demande de renouvellement formulée par l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires, visant à lui permettre la continuité d'accès au restaurant scolaire d'Aixe-sur-Vienne, dès lors qu'elle mène des opérations de réhabilitation du patrimoine bâti sur le territoire.

Il est rappelé que l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires est une association d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes en difficulté de recherche d'emploi.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires, la convention ayant pour objet la prise de repas au restaurant scolaire.

Madame Martine CELAS « ... *Ce n'est pas la première fois, ils ont déjà participé ...* »

Monsieur René ARNAUD « ... *ils ont réalisé plusieurs chantiers pour la Commune. Ils travaillent régulièrement au Château de Losmonerie. Ils ont réalisé un chantier de réhabilitation d'un immeuble au centre-ville. Voilà ce qu'ils ont comme travaux à ma connaissance sur la Commune ...* »

Vote : 25 pour.

☛ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – Convention de partenariat

Monsieur Claude MONTIBUS rappelle, qu'institué par la loi du 22 juillet 1983 (art 56 et 57), puis précisé par le décret n°86-197 du 6 février 1986 et par la circulaire du 30 août 1988, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), relève de la compétence des départements. Pour rappel, il a pour double objectif de faciliter la découverte des sites naturels et paysagers en privilégiant la pratique de la randonnée et de préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne désireuse de développer et de promouvoir les sports de nature et plus particulièrement la randonnée, a sollicité l'intégration au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), du circuit « Puy et Vallées en pays d'Aixe » et du circuit « Pays d'eau et de verdure ».

Dans ce cadre, la Commune doit s'engager à maintenir les itinéraires dans un état d'entretien satisfaisant (débroussaillage et élagage) et à assurer la gestion et le suivi du balisage mis en œuvre par le Département.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne, bien que disposant de personnel formé pour conduire l'entretien du balisage n'est pas en capacité d'en assurer un suivi régulier. C'est la raison pour laquelle, par délibération n°180/2015 en date du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec Madame la Présidente de l'association Randonnée Evasion Aventure Découverte (READ), une convention de partenariat. Cette convention arrivant à échéance il est proposé à l'Assemblée d'autoriser sa reconduction.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Présidente de l'association Randonnée Evasion Aventure Découverte (READ), une convention de partenariat, relative au suivi et à l'entretien du balisage du circuit de randonnée « Puy et Vallées en pays d'Aixe » et du circuit « Pays d'eau et de verdure ».

Monsieur René ARNAUD « ... Puys et Vallées en pays d'Aix c'est le sentier rive droite qui est ouvert depuis un certain temps. Le sentier Pays d'eau et de verdure est un sentier qui a été présenté pour la rive gauche et qui n'est pas encore complètement ouvert, il y a des chemins à retravailler mais il sera ouvert pour la saison estivale. En raison du projet de raccordement entre la D20 et la RN21 qui aurait pu impacter ce circuit, nous avons travaillé avec le Département pour que ce circuit soit pérenne. Maintenant que nous avons des assurances de tracé de ce raccordement, où la Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée par le Préfet, ce dossier va avancer. Il y aura quelques ajustements une fois que les travaux seront réalisés mais nous allons essayer de l'ouvrir pour l'été ... »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... Il fait à peu près 17 kilomètres ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je ne l'ai pas encore fait Monsieur MONTIBUS bien qu'il ne passe pas très loin de chez moi ... »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... Il a l'avantage de relier plusieurs Communes et il rejoint d'autres chemins également ... »

Vote : 25 pour.

Monsieur René ARNAUD « ... Comme vous m'avez autorisé à présenter la délibération qui était sur table nous allons l'évoquer maintenant pour terminer ce Conseil municipal ... »

☞ Transfert des résultats entre la Commune et la Communauté de Communes du Val de Vienne dans le cadre de la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées

Monsieur René ARNAUD informe les Conseillers Municipaux que le transfert de la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées entraîne des dispositions à l'égard des résultats de clôture de ce service.

A ce titre, la Commune qui exerçait cette compétence et disposait d'un budget annexe dédié est soumise à une procédure de transfert de son SPIC (service public à caractère industriel ou commercial), d'assainissement qui comporte trois étapes :

- La première étape consiste à clôturer le budget annexe M49 et à réintégrer l'actif et le passif dans le budget principal M14 de la Commune
- La seconde correspond à la mise à disposition par la Commune des biens meubles et immeubles, utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens, et des restes à réaliser au budget annexe de l'EPCI
- Enfin, les excédents et/ou déficits du budget annexe M49 peuvent être transférés à l'EPCI selon les décisions qui seront arrêtées en la matière par la commune et l'EPCI.

1-La clôture du budget annexe M49

Après l'arrêt des comptes, puis le vote du compte de gestion et du compte administratif par le Conseil Municipal, le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe seront repris au budget principal de la Commune sur les lignes budgétaires 002 et 001.

Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées non mandatées et les éventuelles recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, font l'objet d'un document annexe, rédigé par la commune.

Les opérations de clôture proprement dites consistent en des opérations de liquidation et de réintégration des éléments d'actif et de passif dans le budget principal de la Commune. Il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires qui n'affectent pas la comptabilité de l'ordonnateur

A l'issue de cette première étape budgétaire du transfert de la compétence Assainissement à l'EPCI, les excédents de clôture des budgets annexes communaux ainsi que les restes à réaliser seront donc nécessairement intégrés au budget principal de la Commune.

2-La mise à disposition des biens et le transfert des engagements, deuxième étape concerne les transferts au profit de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Lors de l'arrêt des comptes de l'exercice précédant le transfert de compétence, la Commune établit définitivement les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ceux-ci, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis, sont, lorsqu'ils résultent d'engagements pris ou reçus au titre

de cette compétence, transférés de plein droit, lors de la plus proche décision budgétaire distincte M49 de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Le procès-verbal de mise à disposition, établi conformément à l'article L1321-1 du CGCT, fixe la liste de ces engagements qui sont transférés à l'EPCI.

Au vu de ce procès-verbal, l'EPCI intègre à sa plus proche délibération budgétaire concernant le budget annexe M49, les crédits relatifs à ces engagements reçus et donnés, dans lesquels il est substitué à la Commune.

3-Le transfert des excédents (ou déficits) de clôture du budget annexe.

Le transfert des résultats de clôture du budget annexe communal au budget annexe de l'EPCI ne constitue pas une obligation. Le transfert n'aurait en effet de caractère nécessaire que si la loi, ou tout au moins la doctrine administrative, laissait la possibilité de transférer directement la comptabilité d'un budget annexe communal clos dans un budget annexe intercommunal sans « transiter » par le budget principal de la commune.

Or, cette procédure n'est pas aujourd'hui prévue et la doctrine administrative en la matière considère que, nonobstant le cas spécifique des SPIC (service public à caractère industriel ou commercial), les résultats budgétaires de l'exercice précédant le transfert d'une compétence doivent être maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont la résultante de l'activité exercée par celle-ci lorsqu'elle était compétente.

Toutefois, les SPIC constituent un cas particulier en matière de transfert des résultats budgétaires : ils sont, contrairement aux SPA (services publics à caractère administratif), soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, dont l'application nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et leur financement par les seules redevances ou prix de vente acquittés par les usagers.

Cette obligation de gestion en budget annexe assortie de l'impossibilité de financement par le budget principal (sauf dispositions spécifiques) permet d'identifier sans ambiguïté les déficits et excédents résultant strictement de l'exercice de la compétence visée, ce qui n'est pas le cas pour les compétences correspondant à des services à caractère administratif.

Dans le cas des communes de moins de 3000 habitants, les participations du budget principal à l'équilibre d'un SPIC eau ou assainissement sont autorisées : elles sont en effet souvent nécessaires car les recettes tirées d'un faible nombre d'abonnés sont souvent insuffisantes pour amortir à elles seules le coût des réseaux.

S'il est donc impossible, sur le plan réglementaire, de transférer à un EPCI des résultats budgétaires issus des activités administratives de la Commune, il est en revanche admis, compte tenu des règles d'équilibre des SPIC que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, puissent être transférés en tout ou en partie à l'EPCI.

Mais il ne s'agit en aucun cas d'une obligation. et la question de l'intérêt ou non d'un transfert peut donc être posée et traitée au cas par cas.

In fine, l'option retenue doit faire l'objet d'une délibération concordante de la Commune et de la Communauté de Communes du Val de Vienne, établie en fonction de l'intérêt général des usagers du service et des conséquences d'un transfert ou d'une absence de transfert sur l'évolution des redevances.

Afin de parvenir à une solution équitable et acceptée par les deux parties, un arbitrage financier a eu lieu entre la Commune d'Aixe-sur-Vienne et la Communauté de Communes du Val de Vienne.

Monsieur René ARNAUD « ... *En fait c'est la formulation administrative mais c'est une solution équitable acceptée par les 9 Communes de la Communauté de Communes du Val de Vienne. Elle avait été discutée en Bureau et présentée ici même d'ailleurs et expliquait comment serait calculée la somme transférée. A l'époque nous devions être sur 50 % parce que nous étions sur les budgets de 2018 et là nous sommes sur des montants 2019 ...* »

Aussi, il est proposé à l'Assemblée d'acter le transfert à l'Intercommunalité du résultat 2019 suivant la clé de répartition fixée à 46,20 %. Ce qui représente :

- Montant du résultat de fonctionnement à transférer : + 82 750,24 €
- Montant du résultat d'investissement à transférer : + 902,72 €

Monsieur René ARNAUD « ... Ce qui veut dire que si vous faites une règle de 3, vous voyez ce qu'il reste à la Commune sur le budget principal ... »

Le Conseil Municipal décide d'approuver, dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées à la Communauté de Communes du Val de Vienne, le transfert des résultats de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à la Communauté de Communes du Val de Vienne dans les conditions suivantes :

- Montant du résultat de fonctionnement à transférer : + 82 750,24 €
- Montant du résultat d'investissement à transférer : + 902,72 €

Précise que les montants seront transférés à la Communauté de Communes du Val de Vienne, sous réserve de l'adoption, par l'Assemblée Délibérante de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, du Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement.

Monsieur René ARNAUD « ... J'ai souhaité que nous actions, avant la fin de ce mandat, le transfert de ces excédents, ce qui n'était pas une obligation. Cela permet à la Communauté de Communes du Val de Vienne d'avoir une assurance pour son budget de départ sur l'assainissement. Cela ne sera pas forcément le cas pour toutes les Communes parce que toutes les Communes n'ont pas programmé un Conseil Municipal. En conseil communautaire ceci sera évoqué la semaine prochaine pour ce qui concerne la Commune d'Aixe-sur-Vienne et les Communes qui ont souhaité transférer. Il y avait 1 Commune sur les 9 qui était réticente pour le transfert, ce qui fait que nous avons trouvé ce moyen de calcul qui semblait convenir à tout le monde. La Commune en question est toujours, a priori, réticente. Le Maire ne se représente pas, il n'y a qu'une liste sur la Commune et le Maire qui se présente était l'un de ceux qui étaient « vent debout » contre ce transfert. Donc il n'est pas impossible que sur l'une des Communes, le transfert soit réduit à sa plus simple expression. Sinon les 8 autres Communes étaient d'accord sur le principe. Est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement sur cette délibération parce que c'est important ? ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... Les montants, ce sont les montants arrêtés au 31 décembre ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Oui, ce sont les montants exacts mais comme l'indique la délibération, cela suppose que le compte administratif soit arrêté mais cela a été vu avec la Trésorerie. Les excédents sont plus importants que ce qui était prévu en 2018. Cela prouve que nous n'avons pas cherché à transférer plutôt du déficit que de l'excédent à la Communauté de Communes du Val de Vienne, mais l'ensemble des Communes a bien joué le jeu nous n'avons pas de surprises par rapport à ce qui avait été prévu ... »

Vote : 25 pour.

Monsieur René ARNAUD « ... Le nouveau Conseil Municipal sera tenu au courant ultérieurement de ce qu'il s'est passé sur les autres Communes. La Communauté de Communes du Val de Vienne a versé de son budget principal une certaine somme pour amorcer le budget assainissement qui sera remboursée progressivement puisque le budget assainissement est autonome. Nous sommes partis sur un plan pluriannuel d'investissement, qui avait été validé, qui fait qu'en termes d'assainissement sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne en 2020, nous aurons uniquement l'extension du Moulin de Fert au-dessus de l'Aixette. C'est un projet qui est déjà lancé. Les travaux commencent le 16 mars sauf erreur de ma part. L'ordre du jour est clos ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je souhaite apporter tout notre soutien à Monsieur MONTELUS parce qu'il a subi un désastre avec l'incendie de la Chaumière. Je souhaite remercier les sapeurs-pompiers qui ont fait en sorte qu'il n'y ait pas de blessés et qu'il n'y ait pas d'extension dans les bâtiments. Je souhaite remercier la gendarmerie pour son intervention en termes de circulation et tout le personnel du service Voirie-Propreté Urbaine qui a été mobilisé jusqu'à tard le soir pour aider les forces de gendarmerie sur des points stratégiques en termes de déviation. C'est une catastrophe pour le restaurateur. Les personnes qui habitaient au-dessus ou à côté sont momentanément relogées. Nous sommes toujours en contact pour trouver des logements non plus provisoires mais temporaires, le temporaire devrait durer très longtemps. Nous sommes en relation avec l'ensemble des personnes concernées qui avaient des solutions temporaires. Nous avons une personne dans le logement d'urgence. Petit à petit nous allons essayer de voir avec l'ODHAC qui nous a apporté son soutien mais qui n'a pas pour le moment de logements sur le secteur.

Dès l'après-midi le premier Adjoint d'Isle m'a appelé pour voir ce dont nous avons besoin. C'est bien que la solidarité de la Commune voisine ait pu jouer. Les services de l'ODHAC nous ont fait des propositions donc nous essayons d'avancer sur ce dossier.

Comme je le disais quand Monsieur ROUDIER est parti, je voudrais remercier l'ensemble des élus pour le travail que nous avons pu faire ensemble, pour les échanges qui sont restés au niveau de la courtoisie même s'ils étaient vifs et c'est normal puisque nous sommes tous passionnés. Une tenue de débat tout à fait correcte durant ces 6 ans donc merci à vous et bon vent à tout le monde. Nous verrons le 15 au soir ce qui se passera pour la suite. J'y associe 2, 3 ou 4 personnes qui viennent assister régulièrement au Conseil Municipal, donc merci à elles pour leur fidélité. Je vous souhaite une bonne fin de soirée mais je vous laisse bien évidemment la parole et si d'autres veulent s'exprimer après Monsieur FARGES, ils auront la parole ... »

Monsieur Jean-Marie FARGES « ... *Au nom de mes collègues, donc de l'opposition qui sont là sur ce mandat, mes chers collègues nous sommes sur la fin de ce Conseil Municipal qui est aussi le dernier de cette mandature 2014-2020. Pendant ces 6 années nous avons été dans une opposition, je pense, constructive mais sincère. Nous nous sommes associés le plus souvent sur ce que nous pensions être un plus pour les aixoises et les aixois sur ce qui pouvait améliorer les projets portés par votre majorité. Nous avons essayé de ne pas dévaloriser le débat public pour ne pas prêter le flanc aux petites phrases, aux postures qui ne peuvent pousser nos concitoyens que vers ceux qui se délectent du populisme ou de toute obédience quelle qu'elle soit. Lors des différents Conseils Municipaux nous avons voté une très grande partie des délibérations proposées et ce dans l'intérêt, je pense, des habitants d'Aixe-sur-Vienne. Nous avons assumé nos responsabilités qui étaient les nôtres avec nos convictions pour porter la voix des quelques 1 500 électrices et électeurs d'Aixe qui avaient porté leur bulletin de vote sur notre candidature en 2014. Nos débats ont été parfois vifs, vous l'avez dit, pas toujours bien compris, mais toujours respectueux. Aixe est une ville qui demeure accueillante et solidaire, Aixe doit être attractive. Les grands équipements sont en place, la démographie est dans une courbe positive, la vie associative est riche et dense, le tissu économique, commercial et artisanal doit être soutenu. Monsieur le Maire vous nous avez toujours laissé nous exprimer dans un esprit républicain et démocratique et nous vous en sommes grès. Nous tenons aussi à remercier lors de ce dernier Conseil de la mandature Madame la Directrice Générale des Services et l'ensemble des Agents de la Collectivité pour leur collaboration et pour le travail qu'ils effectuent avec professionnalisme au quotidien au service des aixois et des aixoises de cette Commune donc merci à vous ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *Je souscris complètement à vos propos Monsieur FARGES. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? A très bientôt pour de nouvelles aventures ou pas selon le choix des aixois ... »*

Monsieur René ARNAUD clôt la séance du Conseil Municipal.